



**Rendement financier et renseignements
réglementaires supplémentaires**

T2 2026

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque Manuvie du Canada (« BMC » ou la « Banque ») formule des énoncés prospectifs verbalement ou par écrit, y compris dans le présent document. En outre, nos représentants peuvent formuler des énoncés prospectifs verbalement, notamment auprès des investisseurs et des médias. Tous ces énoncés sont faits au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières.

Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, ceux qui portent sur nos objectifs, nos buts, nos stratégies, nos intentions, nos projets, nos convictions, nos attentes et nos estimations. Ils se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels que « pouvoir », « devoir », « probable », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter », « objectif », « chercher à », « viser », « continuer », « but », « restituer », « entreprendre » ou « s'efforcer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que de mots et expressions semblables, et ils peuvent inclure des énoncés relatifs aux résultats futurs possibles ou présumés de la Banque. Bien que, selon nous, les attentes ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les énoncés prospectifs en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'ils supposent ni les interpréter comme une quelconque confirmation des attentes des marchés.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants. Les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'ils expriment explicitement ou implicitement. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes, notons le contexte économique et commercial général (notamment le rendement et la volatilité des marchés boursiers ainsi que les corrélations entre ces derniers, les écarts de taux d'intérêt, sur titres de créance et sur swaps, les taux d'inflation, les taux de change, les pertes sur placements et les défaillances, la liquidité du marché et la solvabilité des garants et des contreparties); les modifications apportées aux lois et règlements; les modifications apportées aux normes comptables applicables aux territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux exigences réglementaires de fonds propres; notre capacité à mettre en œuvre des plans stratégiques et les modifications apportées à ceux-ci; la baisse de nos notes de solidité financière; notre capacité à préserver notre réputation; la dépréciation de la cote d'estime ou des immobilisations incorporelles ou la constitution de provisions au titre d'actifs d'impôt différé; l'exactitude des autres estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables et actuarielles ainsi que de la valeur intrinsèque; notre aptitude à mettre à exécution des stratégies de couverture efficaces et à faire face aux conséquences imprévues découlant de ces stratégies; notre capacité à obtenir des actifs appropriés au soutien de nos passifs à long terme; le niveau de concurrence et les regroupements d'entreprises; notre capacité à mettre en marché et à distribuer des produits par l'intermédiaire de réseaux de distribution existants et futurs; les passifs imprévus ou les dépréciations d'actifs découlant d'acquisitions et de cessions d'activités; la réalisation de pertes découlant de la vente de placements classés comme de juste valeur par l'entremise d'un autre revenu global; notre liquidité, y compris la disponibilité du financement nécessaire pour satisfaire aux obligations financières existantes aux dates d'échéance prévues, le cas échéant; les obligations de nantissement de garanties additionnelles; la disponibilité de lettres de crédit afin d'assurer une gestion souple des fonds propres; l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties de respecter leurs engagements; les procédures judiciaires et réglementaires, y compris les audits fiscaux, les litiges fiscaux ou d'autres procédures semblables; notre aptitude à attirer et à maintenir en poste les principaux membres de la direction, employés et agents; l'utilisation et l'interprétation appropriées de modèles complexes ou les défaillances des modèles utilisés; les risques politiques, juridiques, opérationnels et autres liés aux activités de la Banque à l'extérieur de l'Amérique du Nord; l'incertitude géopolitique, y compris les conflits internationaux et les différends commerciaux; les acquisitions et notre capacité à effectuer des acquisitions, y compris à obtenir le financement par emprunt ou par actions nécessaire à cette fin; les perturbations et les changements touchant des éléments essentiels des systèmes de la Banque ou les infrastructures publiques; les préoccupations environnementales, y compris les changements climatiques; et notre capacité à protéger notre propriété intellectuelle et l'exposition aux recours pour violation, et notre incapacité à retirer des liquidités de nos filiales.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont, sauf indication contraire, énoncés à la date des présentes et présentés en vue d'aider les investisseurs et d'autres personnes à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation, nos activités futures de même que nos objectifs et nos priorités stratégiques, et pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.

Table des matières

Aperçu	1
Rendement financier.....	2
Communication de renseignements au titre du troisième pilier	
OVA – Approche de la gestion des risques de la Banque	5
Fonds propres réglementaires.....	9
KM1 – Indicateurs clés.....	11
CC1 modifié – Composition des fonds propres pour les PMB.....	12
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	12
Risque de crédit.....	13
CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	13
CR1 – Qualité de crédit des actifs.....	15
CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit.....	16
CR3 – Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit.....	17
CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit	18
CR5 – Approche standard – Exposition par catégorie d’actifs et par coefficient de pondération du risque	23
Risque de crédit de contrepartie	28
CCRA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie.....	28
CCR1 – Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie par approche	29
CCR3 – Approche standard – Exposition au risque de crédit de contrepartie par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque	30
CCR5 – Nature des sûretés pour l’exposition au risque de crédit de contrepartie.....	31
Risque de marché.....	32
Risque opérationnel.....	34
ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques.....	34
IRRBB – Objectifs, politiques et informations quantitatives en matière de gestion des risques	36
Risque de taux d’intérêt.....	36
Communication de renseignements au titre de la ligne directrice B-6 – Risque de liquidité	37
Communication de renseignements au titre de la ligne directrice B-20	41
Glossaire.....	46

Aperçu

À propos de la Banque Manuvie du Canada

La Banque Manuvie du Canada (la « Banque » ou « BMC ») est une banque à charte fédérale de l'annexe I régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). La BMC est considérée comme une banque de catégorie I aux termes de la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB »).

La BMC est une filiale en propriété exclusive de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie »), elle-même une filiale en propriété exclusive de la Société Financière Manuvie (« SFM »). La SFM est un groupe de services financiers dont les actions se négocient en bourse. La BMC et sa filiale en propriété exclusive, la Société de fiducie Manuvie (« SDFM »), offrent une vaste gamme de produits et de services financiers, dont des prêts hypothécaires, des prêts placements et des produits de dépôt. La SDFM, société de fiducie fédérale dûment autorisée en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt à agir à ce titre au Canada, est également régie par le BSIF. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II (« Fiducie Platinum II ») et la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum III (« Fiducie Platinum III ») ont été créées afin d'assurer le financement des prêts hypothécaires de la Banque Manuvie du Canada (« BMC ») par le biais de la titrisation.

Rendement financier et renseignements dont la communication est prescrite par règlement

Le présent document présente les résultats financiers consolidés de la Banque et inclut des renseignements pertinents communiqués au titre du dispositif de Bâle III adopté par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et conformément aux lignes directrices B-6 et B-20 du BSIF et à sa Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier. Au deuxième trimestre de 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes du dispositif de Bâle III conformément à la version définitive des lignes directrices du BSIF suivantes : Normes de fonds propres, Exigences de levier, Normes de fonds propres et de liquidité des PMB et Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier. Ces divulgations visent à renseigner les intervenants du marché sur le profil de risque de la Banque et l'application des exigences réglementaires du dispositif de Bâle, ainsi que sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, pour faciliter leur évaluation des normes de souscription des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

Les données financières présentées reflètent les résultats financiers consolidés de la Banque, de sa filiale la SDFM ainsi que de la Fiducie Platinum II, une entité structurée. Le présent rapport n'a pas été audité et tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

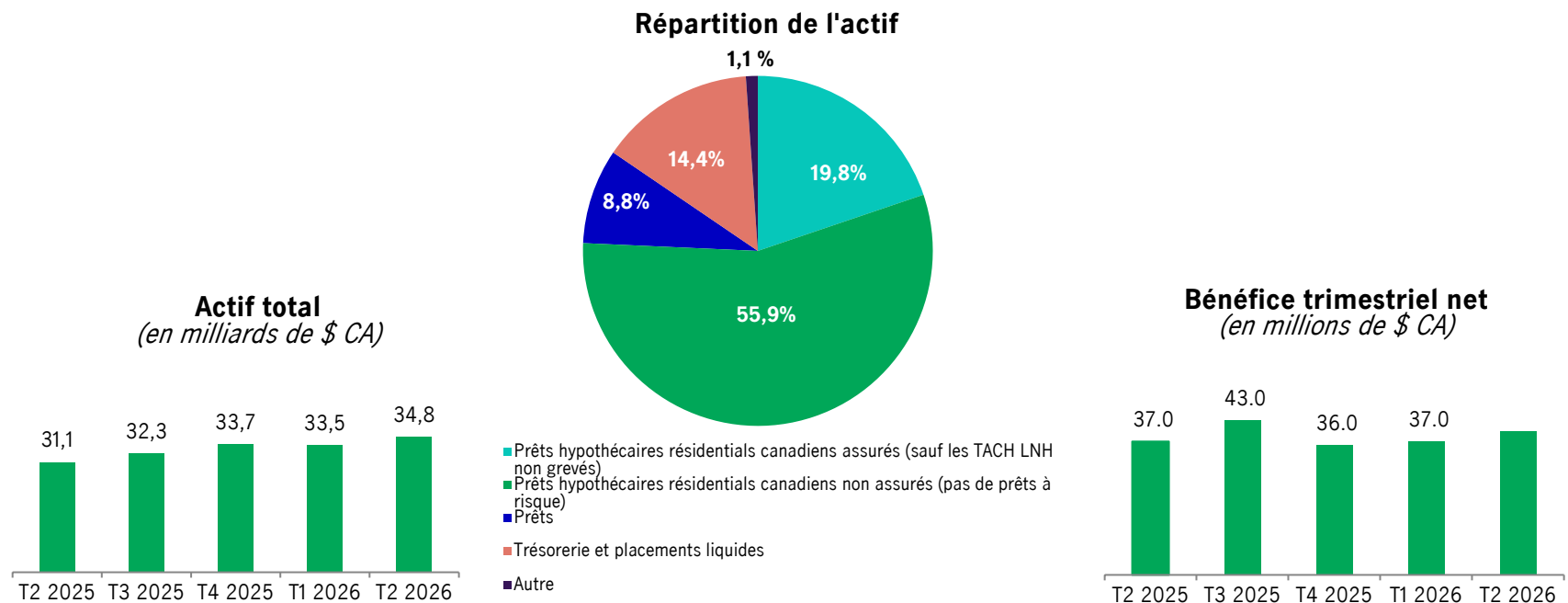
Des renseignements financiers supplémentaires sont également accessibles sur le site Web du BSIF (osfi-bsif.gc.ca), à la section [Données financières](#).

Rendement financier

L'information sur le rendement financier est fournie pour permettre au lecteur d'évaluer les résultats d'exploitation non audités et la situation financière de la Banque pour le trimestre terminé le 30 juin 2026.

Pour le premier trimestre clos le 30 juin 2026, la Banque a enregistré un revenu net de 40 millions de dollars, soit une augmentation de 3 millions de dollars, ou de 8 %, par rapport au trimestre et à l'exercice précédents. La hausse en glissement trimestriel s'explique principalement par l'expansion de la marge d'intérêt nette, partiellement contrebalancée par la hausse des dépenses autres que des intérêts. La hausse en glissement annuel s'explique principalement par l'augmentation du revenu net d'intérêt liée à la croissance des titres de crédit nets, ainsi que par la hausse des gains au titre du portefeuille de placements, partiellement contrebalancées par les dépenses autres que des intérêts.

Au 30 juin 2026, les actifs totalisaient 34,8 milliards de dollars, soit une hausse de 1,3 milliard de dollars ou de 3,9 % par rapport au 31 mars 2026, principalement en raison d'une croissance des titres de crédit nets découlant de la hausse des soldes des prêts hypothécaires et d'autres prêts. Par rapport au trimestre de l'exercice précédent clos le 30 juin 2025, les actifs ont augmenté de 3,7 milliards de dollars, ou de 11,9 %, principalement en raison d'une hausse des titres de crédit et des placements à court terme.



Rendement financier

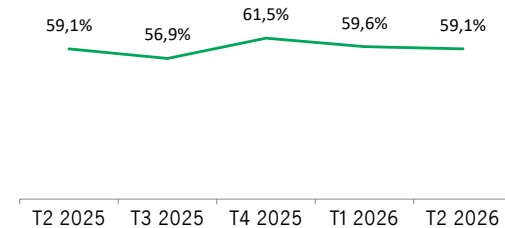
Soldes à la date du bilan	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
ACTIF					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	\$ 2,384	\$ 2,476	\$ 3,175	\$ 2,581	\$ 2,251
Titres de créance	204	212	227	210	202
Titres de participation	106	100	95	92	85
Total des liquidités et des titres	\$ 2,694	\$ 2,788	\$ 3,497	\$ 2,883	\$ 2,538
Prêts hypothécaires	\$ 28,693	\$ 27,578	\$ 27,149	\$ 26,552	\$ 25,623
Autres prêts	3,055	2,878	2,747	2,561	2,515
Total des titres de crédit	\$ 31,748	\$ 30,456	\$ 29,896	\$ 29,113	\$ 28,138
Autres éléments d'actif	\$ 308	\$ 298	\$ 290	\$ 286	\$ 380
Total de l'actif	\$ 34,750	\$ 33,542	\$ 33,683	\$ 32,282	\$ 31,056
PASSIF et CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts à vue	\$ 11,176	\$ 11,982	\$ 13,210	\$ 12,084	\$ 12,423
Dépôts à terme	13,031	11,700	11,348	10,967	9,855
Total des dépôts	\$ 24,207	\$ 23,682	\$ 24,558	\$ 23,051	\$ 22,278
Effets à payer	8,205	7,573	6,866	6,996	6,541
Autres éléments de passif	272	256	262	271	314
Total du passif	\$ 32,684	\$ 31,511	\$ 31,686	\$ 30,318	\$ 29,133
Capitaux propres					
Capital-actions émis					
Actions privilégiées	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
Actions ordinaires	267	267	267	267	267
Surplus d'apport	441	442	442	442	442
Bénéfices non répartis	1,129	1,093	1,059	1,026	986
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-	(1)
Total des capitaux propres	\$ 2,066	\$ 2,031	\$ 1,997	\$ 1,964	\$ 1,923
Total du passif et des capitaux propres	\$ 34,750	\$ 33,542	\$ 33,683	\$ 32,282	\$ 31,056

	2026		2025			Fiscal YTD		Fiscal
	T2	T1	T4	T3	T2	2026	2025	2025
Revenu en intérêts	\$ 352	\$ 338	\$ 341	\$ 339	\$ 333	\$ 690	\$ 664	\$ 1,344
Dépenses d'intérêts	223	216	221	212	208	439	420	853
Revenu net en intérêts	\$ 129	\$ 122	\$ 120	\$ 127	\$ 125	\$ 251	\$ 244	\$ 491
Honoraires	\$ 5	\$ 6	\$ 6	\$ 6	\$ 6	\$ 11	\$ 11	\$ 23
Gains nets (pertes nettes) sur titres	5	5	2	6	2	10	3	11
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus (pertes) autres que les intérêts	\$ 10	\$ 11	\$ 8	\$ 12	\$ 8	\$ 21	\$ 14	\$ 34
Total des produits	\$ 139	\$ 133	\$ 128	\$ 139	\$ 133	\$ 272	\$ 258	\$ 525
Provision pour (recouvrement de) pertes sur créances sur les titres de crédit	1	2	-	-	2	3	4	4
Dépenses autres que les intérêts	83	79	79	79	79	162	152	310
Résultat net avant impôts sur le résultat	\$ 55	\$ 52	\$ 49	\$ 60	\$ 52	\$ 107	\$ 102	\$ 211
Charge d'impôt	15	15	13	17	15	30	29	59
Résultat net	\$ 40	\$ 37	\$ 36	\$ 43	\$ 37	\$ 77	\$ 73	\$ 152

Le contenu des tableaux ci-dessus, qui constituent un résumé des états financiers consolidés non audités de la BMC, concorde avec les états financiers consolidés non audités déposés auprès du BSIF. Les différences de classement s'expliquent par la nécessité de résumer les résultats.

Le ratio d'efficacité était de 59,1 % au deuxième trimestre de 2026, contre 59,6 % au premier trimestre du même exercice et 59,1 % au 30 juin 2025. La baisse par rapport au trimestre précédent s'explique principalement par une hausse du revenu net d'intérêt, partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses autres que des intérêts.

Coefficient de rendement

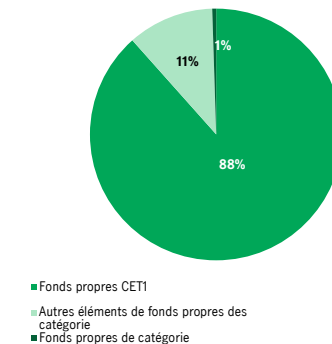


Fonds propres

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres établis selon le dispositif de Bâle III étaient de 14,7 %, de 16,6 % et de 16,6 %, respectivement, au 30 juin 2026, ce qui dépasse largement les exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres. La direction a confiance que le niveau actuel de capitalisation de la Banque suffira à soutenir ses objectifs stratégiques et lui permettra de continuer à croître.

Au deuxième trimestre de 2026, les actifs pondérés en fonction du risque s'élevaient à 12 milliards de dollars, soit une hausse de 0,4 milliard de dollars, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent, et une hausse de 1,4 milliard de dollars, soit 13 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse en glissement trimestriel était principalement attribuable à une croissance des titres de crédit, et les hausses en glissement annuel étaient principalement attribuables à une croissance des titres de crédit et des engagements hors bilan.

Consultez la section « Fonds propres réglementaires » pour en savoir plus sur les exigences réglementaires en matière de fonds propres, les ratios des fonds propres et les actifs pondérés en fonction du risque.



Total des actifs pondérés en fonction du risque

\$ 12 milliards de dollars

Total des fonds propres

\$ 2 milliards de dollars

Ratio des fonds propres CET1

14,7 %

Ratio des fonds propres de catégorie 1

16,6 %

Ratio du total des fonds propres

16,6 %

Notes de crédit

Le 10 septembre 2025, S&P Global Ratings (« S&P ») a réaffirmé les notes de A+ accordée pour les dépôts à long terme et de A-1 accordée pour les dépôts à court terme de la Banque Manuvie, avec perspectives stables. Le 25 juin 2026, DBRS Limited (« DBRS ») et ses entités affiliées (« Morningstar DBRS ») ont confirmé la note d'émetteur à long terme de la Banque Manuvie à AA (faible) et sa note d'émetteur à court terme à R-1 (moyen), avec tendance stable.

Au 30 juin 2026

S&P

Note à court terme	A-1
Note à long terme	A+

Morningstar DBRS

Note à court terme	R-1 (moyenne)
Note à long terme	AA (faible)

OVA – Approche de la gestion des risques de la Banque

Les principaux risques auxquels fait face la Banque sont d'ordre stratégique ou opérationnel ou ont trait au crédit, au marché ou à la liquidité. La Banque gère ces risques au moyen d'un cadre de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Elle cherche à maintenir un juste équilibre entre les niveaux de risque couru et les objectifs commerciaux de croissance et de rentabilité.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de GRE de la Banque fait état des politiques et des normes de pratique relatives à la gouvernance et au repérage, à l'évaluation, au suivi, au contrôle et à l'atténuation des risques. Le chef de la gestion des risques est chargé d'élaborer, d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et d'améliorer le cadre de GRE.

En outre, des programmes de gestion des risques sont en place pour chacune des grandes catégories de risque de la Banque : risque stratégique, risque de marché, risque de crédit, risque d'illiquidité, risque opérationnel, risque technologique et risque cybernétique. Ces programmes comprennent des politiques et des normes de pratique conformes au cadre de GRE. Ils portent notamment sur les éléments suivants:

- Attribution des responsabilités de gestion des risques;
- Philosophie et propension à prendre des risques;
- Établissement de cibles ou de limites de risque précises;
- Délégation de pouvoirs relativement à la prise de risques;
- Repérage, mesure, évaluation et suivi des risques, et production de rapports afférents;
- Contrôle et atténuation des risques.

Pour mener à bien la mission de la Banque dans le cadre de ses priorités stratégiques, nous nous sommes engagés à respecter un ensemble de valeurs communes qui reflètent notre culture, guident notre conduite et contribuent à façonner la manière dont nous travaillons ensemble. Dans ce contexte, la Banque promeut une culture de gestion des risques saine qui favorise l'intégrité et la sensibilisation aux risques. Nous trouvons un juste équilibre entre le niveau de risque et nos obligations envers nos clients, nos créanciers, les autorités de réglementation et nos actionnaires. Nous encourageons les comportements, les actions et les décisions qui permettent d'obtenir un rendement constant et durable à long terme. Nos valeurs soutiennent notre culture de gestion des risques en créant un environnement où nous communiquons ouvertement, soulevons les problèmes de manière proactive, assumons nos responsabilités et prenons des décisions qui s'alignent sur la politique et le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Banque.

Le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie témoigne de l'importance accordée à la conduite éthique et au respect de l'ensemble des lois applicables. Il incombe à chacun des employés de le respecter, tout comme il leur revient de repérer et de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré et d'éviter de se placer dans de telles situations.

Le cadre de gestion des risques de la Banque suit le modèle de gouvernance suivant afin d'assurer une gestion efficace des risques :

Les fonctions commerciales et centrales sont assurées par le chef de la direction et l'équipe de direction de la Banque. Les divisions sont responsables en dernier ressort de la mise en place d'un environnement de contrôle efficace, de la gestion des risques découlant de leurs activités quotidiennes et de la supervision de la mise en œuvre de leur stratégie d'affaires. Elles ont la responsabilité de cerner, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de rendre compte de leurs expositions au risque, ainsi que de documenter ces activités de manière adéquate.

La surveillance indépendante comprend des fonctions de surveillance qui fournissent des évaluations objectives au comité de gestion des risques du conseil d'administration de la Banque. Parmi celles-ci figurent le chef de la gestion des risques de la Banque, qui dirige la fonction Gestion des risques de la Banque, et le chef de la conformité, qui dirige la fonction Conformité de la Banque. Ensemble, ces fonctions de surveillance élaborent et mettent en œuvre des politiques et des procédures visant à cerner, à évaluer, à surveiller et à signaler les risques de manière indépendante. Elles ont pour responsabilité de superviser et de remettre en question de manière objective l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes de première ligne; de déterminer si les activités, les résultats et les expositions au risque sont conformes à la propension à prendre des risques; et de documenter de manière adéquate leur surveillance et leurs évaluations des objectifs de deuxième ligne.

L'assurance indépendante comprend les services d'audit, qui fournissent au conseil d'administration et à la haute direction une assurance indépendante quant à l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance.

Structure de gouvernance et de gestion du risque

La gouvernance du risque au sein de la Banque relève du conseil d'administration et de plusieurs comités directeurs de gestion.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion par la Banque des principaux risques auxquels elle fait face. Il examine et approuve la politique de gestion des risques d'entreprise, la philosophie de prise de risques et la propension globale à prendre des risques avec l'aide de ses comités. Le chef de la direction relève directement du conseil d'administration à l'égard de toutes les activités de prise de risques et de gestion des risques, et il est appuyé par le chef de la gestion des risques ainsi que par les comités exécutifs de gestion. Ces derniers établissent les politiques de gestion des risques, orientent les activités de prise de risques, assurent le suivi des risques importants et défendent les priorités en matière de gestion des risques stratégiques de la Banque.

Le comité d'audit et de révision est chargé d'aider le conseil d'administration à veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière, à l'efficacité des contrôles internes afférents, au strict respect des exigences d'ordre juridique ou réglementaire applicables et à l'efficacité des pratiques de gestion des risques et de conformité. Il supervise également la conformité aux politiques et aux procédures liées aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information, aux plaintes des clients et aux opérations entre parties liées.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration aide ce dernier à s'acquitter de sa fonction de surveillance de la gestion des principaux risques, y compris en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles internes afférents et au respect des politiques de gestion des risques.

Comités directeurs de gestion

La Banque a créé des postes et formé des comités dans le cadre de sa structure de gouvernance et de gestion. Les comités sont des forums permettant de soulever les problèmes relatifs aux risques et de les communiquer aux secteurs d'activité et aux fonctions de gestion des risques.

Le comité directeur de gestion du risque de la Banque conseille et appuie la haute direction en ce qui concerne la gouvernance et la surveillance des risques. Il constitue également un forum de discussion et d'examen de la philosophie de prise de risques, de la propension à prendre des risques, des limites de risque, des expositions aux risques et des occasions d'optimisation de la prise de risques dans le contexte du modèle d'affaires et des objectifs stratégiques à court et à long terme de la Banque. Ce comité est chargé de la supervision de la gestion de toutes les expositions aux risques en fonction des politiques et des limites approuvées ainsi que des stratégies de gestion des risques. Il chapeaute également le cadre de gestion des risques d'entreprise, lequel couvre la propension à prendre des risques, les responsabilités relatives à la gestion des risques, le repérage, la mesure, l'évaluation et le suivi des risques, la production de rapports afférents ainsi que le contrôle et l'atténuation des risques.

Le comité directeur de gestion du risque est libre de déléguer ses fonctions, en tout ou en partie. Les sous-comités mis sur pied incluent le comité de l'appariement de l'actif et du passif, le comité de gestion du risque de crédit, le comité de gestion des risques opérationnels et de la résilience et le comité de gestion des fonds propres.

Le comité de l'appariement de l'actif et du passif élabore les politiques structurelles relatives au risque de taux d'intérêt que pose le marché et au risque d'illiquidité, en plus de superviser les programmes et pratiques de gestion des risques de marché et d'illiquidité et d'appariement de l'actif et du passif qui s'y rapportent. Il assure la surveillance du profil de risque de marché global, des risques émergents et avérés les plus importants et des activités de gestion des risques, et voit au respect des politiques afférentes.

Le comité de crédit supervise la gestion du risque de crédit et élabore les politiques afférentes, y compris en fixant des limites appropriées en ce qui a trait aux placements et aux entités apparentées, en fonction des différents échelons de la direction. Il assure la surveillance du profil de risque de crédit global, des risques émergents et avérés les plus importants et des activités de gestion des risques, et voit au respect des politiques relatives au risque de crédit. Le comité de crédit approuve également les prêts et les placements importants.

Le comité de gestion des risques opérationnels et de la résilience élabore les politiques et les normes de pratique relatives au risque opérationnel et établit le cadre dans lequel elles sont appliquées. Il assure la surveillance du profil de risque opérationnel global, des risques émergents et avérés les plus importants et des activités de gestion des risques, et voit au respect des politiques afférentes.

Le comité de gestion des fonds propres élabore les politiques qui ont trait à sa mission et supervise le programme de gestion des fonds propres.

Rapports sur les risques

Les risques auxquels s'expose la Banque font l'objet d'une surveillance et de rapports qui sont régulièrement transmis à la haute direction, aux comités directeurs de gestion et au conseil d'administration.

Risque de crédit

Les risques de crédit font l'objet d'une surveillance et de rapports qui sont transmis tous les trimestres au conseil d'administration, au comité de crédit et au comité directeur de gestion du risque de la Banque ainsi qu'au service de gestion du risque de crédit de la SFM. Le chef de la gestion des risques et le comité de gestion du risque de crédit de la Banque établissent des objectifs quant à la diversification et à la qualité générale des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires, en plus de veiller au respect de l'ensemble des politiques et limites de crédit applicables. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les principales politiques de gestion du risque de crédit.

Risque de marché

Ultimement, la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité a été déléguée par le conseil d'administration au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques de ce comité tient compte du risque de taux d'intérêt découlant de l'écart entre le rendement de l'actif et le passif sous-jacent, et vise à maintenir les pertes qui pourraient s'ensuivre dans des limites acceptables.

Les positions de placement et les expositions au risque réelles sont surveillées afin que les lignes directrices et les limites des politiques soient respectées. Les positions sont déclarées au comité de l'appariement de l'actif et du passif chaque mois ainsi qu'au comité mondial analogue de la SFM tous les trimestres.

Risque d'illiquidité

Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'illiquidité de la Banque, les responsabilités en la matière étant déléguées au chef des finances et trésorier. Le chef de la gestion des risques est responsable de la surveillance indépendante des activités de prise de risques ayant trait à la liquidité et des mesures d'atténuation de ceux-ci. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif est responsable de la gestion et du suivi du risque d'illiquidité.

Au moins une fois par année, le conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion du risque d'illiquidité et des risques de marché et examine le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité, de manière à ce que la Banque dispose de l'infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidité. La tolérance au risque et les limites afférentes sont approuvées par le conseil d'administration et définissent le niveau de risque d'illiquidité maximum que la Banque est prête à assumer. Le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité présente différentes situations de liquidité. Il prévoit des procédures, des plans d'action et des exigences en matière de communication pour chaque scénario et définit les rôles et responsabilités de chacun. Il existe quatre niveaux de liquidité conçus pour repérer et traiter les différentes positions de liquidité. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif détermine la situation de liquidité appropriée de la Banque ainsi que les mesures d'atténuation lors de chacune de ses réunions mensuelles et spéciales.

Risque opérationnel

La politique de gestion des risques opérationnels et le cadre de gestion des risques opérationnels et de la résilience de la Banque énoncent la structure de gouvernance, la propension à prendre des risques et le degré de tolérance au risque, et jettent les bases des mesures d'atténuation du risque opérationnel et de la résilience. Ce cadre est conçu pour harmoniser les pratiques et les procédures de gestion des risques opérationnels de manière à appuyer les objectifs de la Banque qui sont d'ordre financier ou stratégique ou ont trait aux risques ou aux fonds propres.

La Banque surveille le risque opérationnel et en rend compte régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de

gestion des risques de son conseil d'administration reçoivent des rapports trimestriels qui font état de tout dépassement du seuil de tolérance au risque de la Banque ou de tout écart par rapport à sa propension à prendre des risques, décrivent les pertes importantes et les événements récents notables en matière de risque et signalent tout risque en évolution ou tout incident externe pertinent susceptible d'avoir une incidence sur le respect par la Banque de sa politique de gestion des risques et sur ses fonds propres au titre du risque. Au moins une fois par année, le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion des risques opérationnels.

Risques technologiques et cybernétiques

La Banque assure un suivi régulier des risques technologiques et cybernétiques et en rend compte régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de gestion des risques du conseil d'administration reçoivent chaque trimestre des rapports sur la gestion des risques liés aux risques technologiques et cybernétiques.

Simulations de crise

Les simulations de crise sont une technique de gestion des risques utilisée par la Banque pour évaluer les effets potentiels sur sa situation financière d'une série de chargements déterminés qui surviendrait en lien avec les différents facteurs de risque. Ces changements correspondent à des événements exceptionnels, mais plausibles. Les simulations de crise comprennent à la fois l'analyse de scénarios et les tests de sensibilité. Elles font partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque, car elles facilitent le repérage et l'évaluation des risques, et permettent de soutenir la prise de décisions stratégiques. Élément essentiel du programme de gestion des risques d'entreprise, les simulations de crise facilitent le repérage des risques et peuvent également contribuer à l'élaboration de contrôles des risques et de stratégies d'atténuation.

La Banque effectue des simulations de crise relativement aux risques importants qu'elle court, y compris, sans s'y limiter, les risques de crédit, de marché, d'illiquidité et d'ordre opérationnel. À l'heure actuelle, ces risques sont soumis à des simulations distinctes avant d'être combinés pour donner une indication du montant total de fonds propres requis en situation de crise. La Banque fait également appel à des experts, lorsqu'il y a lieu de le faire, pour calculer et évaluer les fonds propres supplémentaires dont elle aurait besoin à la lumière des risques particuliers cernés.

Stratégies de gestion des risques

Pour en savoir plus sur les stratégies et les processus mis en œuvre par la Banque pour gérer, couvrir et atténuer les risques, veuillez vous reporter aux sections suivantes du présent rapport:

- Stratégie de gestion du risque de crédit et techniques d'atténuation des risques afférentes, aux pages 13 et 16;
- Stratégie de gestion des risques de marché, à la page 32;
- Stratégie de gestion des risques opérationnels, à la page 34;
- Stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt, à la page 36;
- Stratégie de gestion du risque d'illiquidité, à la page 37.

Fonds propres réglementaires

Les exigences réglementaires applicables à la Banque en matière de fonds propres consolidés sont déterminées par les lignes directrices du BSIF suivantes : Normes de fonds propres et de liquidité des PMB, Normes de fonds propres et Exigences de levier.

La Banque applique les réformes bancaires du dispositif de Bâle III qu'elle a adoptée conformément aux exigences révisées en matière de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements annoncées par le BSIF afin d'aider les institutions de dépôt canadiennes à gérer les risques plus efficacement et de favoriser leur résilience.

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF en fonction des normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). La ligne directrice du BSIF intitulée Normes de fonds propres (NFP) précise l'application des règles de Bâle III aux banques canadiennes. Le BSIF exige de toutes les institutions financières fédérales qu'elles maintiennent certains ratios de fonds propres minimums, à savoir un ratio des fonds propres CET1 de 7,0 %, un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Pour déterminer la qualité et la quantité de fonds propres dont la Banque aurait besoin pour couvrir les pertes inattendues découlant des risques de crédit, de marché et d'ordre opérationnel inhérents à ses activités, nous utilisons un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Les méthodes de gestion des fonds propres de la BMC soutiennent son modèle d'affaires et son orientation stratégique.

Approches réglementaires servant à déterminer les fonds propres nécessaires

Risque de crédit

Les banques ont le choix entre deux méthodologies pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit : l'approche fondée sur les notations internes ou l'approche standard. En utilisant l'approche fondée sur les notations internes, les banques peuvent déterminer les pondérations de risque à l'égard des expositions au bilan et hors bilan à l'aide de formules internes. L'approche standard exige des banques qu'elles attribuent des pondérations de risque aux expositions au bilan et hors bilan, comme le prescrit le BSIF aux termes de la ligne directrice NFP. La BMC et la SDFM utilisent l'approche standard pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit.

Risque de marché

Il existe deux méthodes pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de marché : l'approche standard ou l'approche des modèles internes. Ces exigences s'appliquent aux banques que le BSIF désigne comme banques d'importance systémique intérieure (BISi) et à d'autres institutions actives à l'échelle internationale. Les exigences de fonds propres pour le risque de marché ne s'appliquent pas à la BMC ni à la SDFM.

Risque opérationnel

Il existe deux méthodes pour déterminer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque opérationnel : l'approche standard et l'approche standard simplifiée. La BMC et la SDFM utilisent actuellement l'approche standard simplifiée, selon laquelle les institutions doivent détenir des fonds propres pour couvrir le risque opérationnel équivalant à 15 % du revenu brut ajusté annuel moyen des 12 trimestres précédents. Les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel équivalent à 12,5 fois les fonds propres couvrant le risque opérationnel.

KM1: indicateurs clés

	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,763	\$ 1,723	\$ 1,686	\$ 1,651	\$ 1,605
2 Fonds propres de catégorie 1	\$ 1,992	\$ 1,952	\$ 1,915	\$ 1,880	\$ 1,834
3 Total des fonds propres	\$ 2,001	\$ 1,961	\$ 1,924	\$ 1,889	\$ 1,844
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4 Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	\$ 12,025	\$ 11,584	\$ 11,361	\$ 10,899	\$ 10,623
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio CET1 (%)	14.7%	14.9%	14.8%	15.1%	15.1%
6 Ratio des fonds propres de catégorie 1 (%)	16.6%	16.8%	16.9%	17.2%	17.3%
7 Ratio du total des fonds propres (%)	16.6%	16.9%	16.9%	17.3%	17.4%
Exigences supplémentaires en matière de réserve de CET1 en pourcentage des APR					
8 Exigence d'une réserve de conservation des fonds propres (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
11 Total des exigences de la banque en matière de réserve particulière de CET1 (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12 Fonds propres CET1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	7.7%	7.9%	7.8%	8.1%	8.1%
Ratio de levier du dispositif de Bâle III					
13 Mesure de l'exposition totale au ratio de levier du dispositif de Bâle III	\$ 37,273	\$ 36,107	\$ 35,931	\$ 34,559	\$ 33,292
14 Ratio de levier du dispositif de Bâle III en % (ligne 2 / ligne 13)	5.3%	5.4%	5.3%	5.4%	5.5%

CC1 modifié – Composition des fonds propres pour les PMB

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
Fonds propres CET1 : instruments et réserves						
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées aux fonds propres correspondantes	\$ 708	\$ 709	\$ 709	\$ 709	\$ 709
2	Bénéfices non répartis	1,129	1,093	1,059	1,026	986
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-	-	-	-	(1)
6	Fonds propres CET1 avant ajustements réglementaires	\$ 1,837	\$ 1,802	\$ 1,768	\$ 1,735	\$ 1,694
Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires						
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1	\$ (74)	\$ (79)	\$ (82)	\$ (84)	\$ (89)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	\$ 1,763	\$ 1,723	\$ 1,686	\$ 1,651	\$ 1,605
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments						
30	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles directement émis plus primes liées aux fonds propres correspondantes	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229	\$ 229
44	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1)	229	229	229	229	229
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	\$ 1,992	\$ 1,952	\$ 1,915	\$ 1,880	\$ 1,834
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions						
50	Provisions collectives	\$ 9	\$ 9	\$ 9	\$ 9	\$ 10
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	\$ 9	\$ 9	\$ 9	\$ 9	\$ 10
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	\$ 2,001	\$ 1,961	\$ 1,924	\$ 1,889	\$ 1,844
60	Total des actifs pondérés en fonction du risque	\$ 12,025	\$ 11,584	\$ 11,361	\$ 10,899	\$ 10,623
Ratios de fonds propres (%)						
61	Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	14.7%	14.9%	14.8%	15.1%	15.1%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	16.6%	16.8%	16.9%	17.2%	17.3%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	16.6%	16.9%	16.9%	17.3%	17.4%
Cible du BSIF						
69	Ratio cible CET1	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
70	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%
71	Ratio cible du total des fonds propres	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%

LR2 – Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	\$ 34,749	\$ 33,542	\$ 33,683	\$ 32,282	\$ 31,055
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(74)	(79)	(82)	(84)	(89)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT) (somme des lignes 1 à 4)	\$ 34,675	\$ 33,463	\$ 33,601	\$ 32,198	\$ 30,966
Expositions aux dérivés						
6	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	\$ -	\$ 1	\$ -	\$ -	\$ 1
7	Montants complémentaires pour l'exposition potentielle future associée à toutes les transactions de dérivés	\$ -	\$ 1	\$ 1	\$ 1	\$ 1
11	Total des expositions aux dérivés (somme des lignes 6 à 10)	\$ -	\$ 2	\$ 1	\$ 1	\$ 2
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant théorique brut	\$ 21,022	\$ 20,744	\$ 19,496	\$ 19,002	\$ 18,466
18	(Rajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(18,424)	(18,102)	(17,167)	(16,642)	(16,142)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	\$ 2,598	\$ 2,642	\$ 2,329	\$ 2,360	\$ 2,324
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	\$ 1,992	\$ 1,952	\$ 1,915	\$ 1,880	\$ 1,834
21	Expositions totales (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	\$ 37,273	\$ 36,107	\$ 35,931	\$ 34,559	\$ 33,292
Ratio de levier						
22	Ratio de levier du dispositif de Bâle III	5.3%	5.4%	5.3%	5.4%	5.5%

Risque de crédit

CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. C'est l'un des risques les plus importants auxquels la Banque est exposée, et il se pose dans le cadre de ses activités de prêt et de placement et de ses opérations sur instruments dérivés.

Stratégie de gestion des risques

La Banque a recours à des pratiques rigoureuses pour gérer le risque de crédit. Les processus de repérage et de surveillance des risques et de fixation et de respect de limites sont étoffés et comparables aux meilleures pratiques du secteur. Les critères de souscription pertinents demeurent les mêmes dans tous les réseaux de distribution grâce à la conformité aux politiques, au contrôle de la qualité intégré et à la communication structurée. Les montages actuels restent appropriés, dans les limites fixées, et conformes à la propension à prendre des risques de la Banque.

La Banque a établi des politiques qui fixent des limites d'exposition au risque par emprunteur, par note de qualité, par secteur d'activité et par région. Le chef de la gestion des risques, en collaboration avec le comité directeur de gestion du risque de la Banque, établit des objectifs quant à la qualité générale et à la diversification des portefeuilles de prêts, ainsi que des critères de sélection des contreparties et des intermédiaires. Le chef de la gestion des risques surveille la conformité à l'ensemble des politiques et limites de crédit, et communique les résultats à la haute direction et au conseil d'administration.

La Banque établit des politiques et des procédures pour fournir une évaluation indépendante de l'existence, de la qualité et de la valeur des portefeuilles de crédit, ainsi que de l'intégrité du processus d'attribution de crédit, et pour promouvoir la détection des problèmes connexes. Le groupe d'audit interne effectue des évaluations périodiques pour s'assurer que les unités qui accordent du crédit et qui s'occupent des placements se conforment aux politiques et aux procédures de crédit.

Les conseils d'administration de la BMC et de la SDFM (le « conseil d'administration ») sont chargés d'examiner et d'approuver toutes les principales politiques de gestion du risque de crédit. La Banque a mis en place et maintient un système d'examen qui tient compte de l'exposition totale au risque de crédit et des seuils de notes de crédit, conformément aux lignes directrices. L'objectif est de voir à ce qui suit:

- La situation financière actuelle de l'emprunteur est connue;
- La sûreté est exécutoire et adéquate eu égard à la situation actuelle de l'emprunteur;
- Les facilités de crédit respectent les clauses restrictives et les marges de garantie;
- Il est possible de détecter et de classer rapidement le crédit à risque;
- Des renseignements à jour sur la qualité du portefeuille de prêts sont disponibles;
- Les facilités de crédit à risque plus élevé font l'objet d'un examen afin d'évaluer le risque de défaut de paiement.

Les systèmes d'évaluation des risques de la Banque sont conçus pour évaluer et surveiller le risque de crédit. Les processus d'évaluation et de surveillance des risques pour le portefeuille de prêts et les instruments dérivés sont décrits ci-après.

surveillance des risques pour le portefeuille de prêts et les instruments dérivés sont décrits ci-après.

Portefeuille de prêts

Les activités de prêt de la Banque se concentrent sur les propriétés résidentielles, les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts placements et les prêts garantis par contrat d'assurance. Nous n'avons aucune exposition au pétrole et au gaz ou à d'autres secteurs à fortes émissions de carbone. Les prêts hypothécaires assurés couvrent les pertes causées par le défaut de paiement d'un emprunteur aux termes d'un prêt garanti par un bien immobilier. Cette assurance est fournie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou d'autres assureurs autorisés.

Le produit vedette de la BMC, Manuvie Un, est un compte tout-en-un qui regroupe l'épargne et les emprunts du client en une même marge de crédit hypothécaire. Peuvent être inclus les prêts hypothécaires traditionnels, les prêts personnels, les marges de crédit, les comptes-chèques et les comptes d'épargne du client. Le programme de gestion de compte proactive est un programme d'interaction avec les clients qui utilise des indicateurs de défaut de paiement potentiel pour déterminer les comptes nécessitant la prise de mesures correctives. La Banque communique avec les clients à haut risque avant que des arriérés soient dus et les encourage à faire le nécessaire pour réduire le solde de leur facilité de crédit et demeurer en règle.

Instruments dérivés

La Banque a établi des politiques et des limites pour gérer le risque de crédit de contrepartie auquel elle s'expose lors d'opérations sur instruments dérivés. La Banque conclut des conventions-cadres de compensation pour les contrats en position de perte en cas de défaut de paiement d'une contrepartie. La Banque mesure l'exposition à une contrepartie sur instrument dérivé comme étant le risque de crédit potentiel net, ce qui tient compte de la valeur de marché de toutes les opérations avec chaque contrepartie, déduction faite de toute sûreté détenue, de même que d'une marge pour expositions potentielles futures.

CR1 – Qualité de crédit des actifs

			a	b	c	d	e	g
			Valeurs comptables brutes		Provisions/Dépréciations	Dont provisions comptables pour les PCA pour pertes sur créances sur les expositions selon l'AS		Valeurs nettes (a+b-c)
			Expositions en défaut ¹	Expositions pas en défaut		Attribution dans la catégorie réglementaire particulière	Attribution dans la catégorie réglementaire générale	
T2 2026								
1	Prêts		\$ 65	\$ 31,694	\$ 11	\$ 2	\$ 9	\$ 31,748
2	Titres de créance		-	204	-	-	-	204
3	Expositions hors bilan		-	21,022	7	2	5	21,015
4	Total		\$ 65	\$ 52,920	\$ 18	\$ 4	\$ 14	\$ 52,967
T1 2026								
1	Prêts		\$ 54	\$ 30,414	\$ 12	\$ 3	\$ 9	\$ 30,456
2	Titres de créance		-	212	-	-	-	212
3	Expositions hors bilan		-	20,744	6	1	5	20,738
4	Total		\$ 54	\$ 51,370	\$ 18	\$ 4	\$ 14	\$ 51,406
T4 2025								
1	Prêts		\$ 56	\$ 29,852	\$ 12	\$ 3	\$ 9	\$ 29,896
2	Titres de créance		-	227	-	-	-	227
3	Expositions hors bilan		-	19,496	6	1	5	19,490
4	Total		\$ 56	\$ 49,575	\$ 18	\$ 4	\$ 14	\$ 49,613
T3 2025								
1	Prêts		\$ 54	\$ 29,070	\$ 11	\$ 2	\$ 9	\$ 29,113
2	Titres de créance		-	210	-	-	-	210
3	Expositions hors bilan		-	19,002	7	1	6	18,995
4	Total		\$ 54	\$ 48,282	\$ 18	\$ 3	\$ 15	\$ 48,318
T2 2025								
1	Prêts		\$ 62	\$ 28,089	\$ 13	\$ 3	\$ 10	\$ 28,138
2	Titres de créance		-	202	-	-	-	202
3	Expositions hors bilan		-	18,466	7	1	6	18,459
4	Total		\$ 62	\$ 46,757	\$ 20	\$ 4	\$ 16	\$ 46,799

¹Une exposition en défaut est définie comme une exposition en souffrance depuis plus de 90 jours ou une exposition à un emprunteur en défaut en vertu de la NFP 2024, chapitre 4, section 4.1.21.

CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit

Contrôle et atténuation des risques

Diversification

Les politiques de gouvernance du risque de crédit de la BMC imposent un degré acceptable de diversification. Les portefeuilles doivent respecter des limites à plusieurs égards, notamment eu égard aux concentrations par secteur, par région géographique et par titre, ainsi que pour certaines opérations. Bien que les prêts hypothécaires résidentiels canadiens et d'autres prêts occupent une place prépondérante au sein du portefeuille de crédit de la Banque, celui-ci demeure bien diversifié sur le plan géographique au sein du pays. Le risque de crédit auquel la Banque s'expose fait l'objet d'une surveillance sur le plan de la concentration dont les résultats sont communiqués chaque trimestre au conseil d'administration, au comité de gestion des risques et au service de gestion du risque de crédit de la SFM.

Portefeuille de prêts

Dans le cadre normal des activités, divers engagements indirects sont en cours et ne figurent pas dans les états consolidés de la situation financière, y compris les engagements à accorder du crédit – pour un montant et une durée déterminés – sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit. Ces engagements financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers et au suivi habituels.

Gestion des sûretés

Les sûretés forment un rouage essentiel du processus d'atténuation du risque de crédit auquel s'expose la Banque dans son portefeuille de prêts. Les sûretés permettent de minimiser les pertes que subirait la Banque en leur absence. La Banque exige généralement des emprunteurs qu'ils affectent des biens en garantie quand elle leur accorde des facilités de crédit. Les immeubles résidentiels et les placements liquides sont des exemples de sûretés jugées satisfaisantes.

CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit

	T2 2026					T1 2026				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties			Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 22,542	\$ 9,206	\$ -	\$ 9,206	\$ -	\$ 21,548	\$ 8,908	\$ -	\$ 8,908	\$ -
2 Titres de créance	\$ 204	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	212	-	-	-	-
3 Total	\$ 22,746	\$ 9,206	\$ -	\$ 9,206	\$ -	\$ 21,760	\$ 8,908	\$ -	\$ 8,908	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 48	\$ 15	\$ -	\$ 15	\$ -	\$ 36	\$ 15	\$ -	\$ 15	\$ -

	T4 2025					T3 2025				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties			Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 21,069	\$ 8,827	\$ -	\$ 8,827	\$ -	\$ 20,408	\$ 8,705	\$ -	\$ 8,705	\$ -
2 Titres de créance	227	-	-	-	-	210	-	-	-	-
3 Total	\$ 21,296	\$ 8,827	\$ -	\$ 8,827	\$ -	\$ 20,618	\$ 8,705	\$ -	\$ 8,705	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 41	\$ 12	\$ -	\$ 12	\$ -	\$ 41	\$ 11	\$ -	\$ 11	\$ -

	T2 2025				
	Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties		
			Sûreté	Garanties financières	Dérivés de crédit
1 Prêts	\$ 19,784	\$ 8,354	\$ -	\$ 8,354	\$ -
2 Titres de créance	202	-	-	-	-
3 Total	\$ 19,986	\$ 8,354	\$ -	\$ 8,354	\$ -
4 Dont en défaut	\$ 50	\$ 9	\$ -	\$ 9	\$ -

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

		Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
		Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
T2 2026	Catégories d'actif						
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 20	\$ -	\$ 20	\$ -	\$ -	0%
2	Organismes publics	-	-	8,324	203	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	2,417	900	3,213	0	897	28%
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	2,374	-	3,171	-	885	28%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Sociétés	829	839	829	84	823	90%
	Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
	Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7	Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	106	-	106	-	265	250%
8	Commerce de détail	2,358	3,604	2,358	413	2,106	76%
9	Immobilier	28,280	16,571	19,175	1,897	6,287	30%
	Dont : immobilier résidentiel général	27,241	16,249	18,200	1,855	5,708	28%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	694	276	630	33	293	44%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	32	16	32	2	21	63%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	313	30	313	7	264	83%
	Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	54	9	38	1	41	104%
13	Autres éléments d'actif	696	-	696	-	613	88%
14	Total	\$ 34,759	\$ 21,922	\$ 34,759	\$ 2,598	\$ 11,032	30%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

	T1 2026 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
		Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 20	\$ -	\$ 20	\$ -	\$ -	0%
2	Organismes publics	-	-	8,061	206	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	2,494	500	3,256	2	894	27%
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	2,452	-	3,215	-	881	27%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Sociétés	767	792	767	79	753	89%
	Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
	Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7	Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	101	-	101	-	252	250%
8	Commerce de détail	2,251	3,416	2,251	395	2,003	76%
9	Immobilier	27,185	16,533	18,375	1,961	6,072	30%
	Dont : immobilier résidentiel général	26,146	16,216	17,402	1,921	5,494	28%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	688	279	623	35	290	44%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	33	16	33	2	22	63%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	317	22	317	4	266	83%
	Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	45	4	31	0	32	102%
13	Autres éléments d'actif	690	-	690	-	593	86%
14	Total	\$ 33,551	\$ 21,244	\$ 33,551	\$ 2,644	\$ 10,599	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

	T4 2025 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
		Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 30	\$ -	\$ 30	\$ -	\$ -	0%
2	Organismes publics	-	-	7,996	206	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	3,206	500	3,952	2	1,027	26%
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	3,164	-	3,911	-	1,015	26%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Sociétés	752	775	752	77	735	89%
	Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
	Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7	Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	95	-	95	-	237	250%
8	Commerce de détail	2,142	3,146	2,142	366	1,894	76%
9	Immobilier	26,763	15,570	18,032	1,679	5,879	30%
	Dont : immobilier résidentiel général	25,705	15,264	17,042	1,642	5,280	28%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	682	264	615	31	285	44%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	35	15	35	1	23	65%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	341	26	341	5	290	84%
	Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	44	6	32	0	33	101%
13	Autres éléments d'actif	660	-	660	-	573	87%
14	Total	\$ 33,692	\$ 19,996	\$ 33,692	\$ 2,330	\$ 10,378	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

	T3 2025 Catégories d'actif	Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
		Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 20	\$ -	\$ 20	\$ -	\$ -	0%
2	Organismes publics	-	-	7,893	208	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	2,612	500	3,340	1	898	27%
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	2,570	-	3,298	-	886	27%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Sociétés	657	628	657	63	631	88%
	Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
	Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7	Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	92	-	92	-	230	250%
8	Commerce de détail	2,044	2,883	2,044	340	1,795	75%
9	Immobilier	26,175	15,487	17,564	1,750	5,762	30%
	Dont : immobilier résidentiel général	25,144	15,185	16,601	1,712	5,186	28%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	665	268	597	34	278	44%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	29	16	29	2	20	66%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	338	18	338	2	278	82%
	Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	47	3	37	0	39	105%
13	Autres éléments d'actif	644	-	644	-	554	86%
14	Total	\$ 32,291	\$ 19,502	\$ 32,291	\$ 2,361	\$ 9,910	29%

CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)

		Expositions avant CCEC et ARC		Expositions après CCEC et ARC		APR et densité des APR	
		Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
T2 2025	Catégories d'actif						
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	\$ 20	\$ -	\$ 20	\$ -	\$ -	0%
2	Organismes publics	-	-	7,581	211	-	0%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	2,277	400	2,964	2	808	27%
	Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	2,240	-	2,927	-	797	27%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-
6	Sociétés	621	525	621	52	588	87%
	Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-
	Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-
7	Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	85	-	85	-	213	250%
8	Commerce de détail	2,032	2,621	2,032	313	1,763	75%
9	Immobilier	25,254	15,315	16,995	1,747	5,589	30%
	Dont : immobilier résidentiel général	24,237	15,023	16,052	1,714	5,026	28%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	656	255	583	29	271	44%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-
	Dont : immobilier commercial général	32	16	32	2	22	66%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	328	21	328	2	270	82%
	Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-
12	Expositions en défaut	53	5	44	0	50	113%
13	Autres éléments d'actif	723	-	723	-	628	87%
14	Total	\$ 31,066	\$ 18,866	\$ 31,066	\$ 2,326	\$ 9,639	29%

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T2 2026 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre ⁽¹⁾	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
2 Organismes publics	8,528	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,528
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	2,408	-	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	758	3,214
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	2,402	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	758	3,171
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	64	-	-	-	-	-	77	-	-	-	-	772	-	-	-	-	913
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	-	106
8 Commerce de détail	-	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,517	-	211	-	-	-	-	2,771
9 Immobilier	-	-	5,057	3,482	4,696	6,821	32	143	410	27	171	8	125	-	40	-	-	58	21,071
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	5,057	3,482	4,598	6,738	32	-	73	-	16	-	-	-	-	-	-	58	20,055
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	98	83	-	143	337	1	-	0	-	-	-	-	-	-	663
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	-	8	-	-	-	-	-	-	34
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155	-	125	-	40	-	-	-	320
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	-	3	-	-	39
13 Autres éléments d'actif	76	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	607	-	-	2	-	696
14 Total	8,624	43	7,540	3,482	4,744	6,821	32	143	487	27	171	2,525	125	1,626	40	3	108	815	37,357

⁽¹⁾ La colonne « Autre » comprend la part déductible de l'assurance-prêt hypothécaire privée, pondérée en fonction du risque à 44 %, à 55 % et à 66 %

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T2 2026 Pondération des risques	a		b		c		d	
	Exposition au bilan		Exposition hors bilan (avant CCEC)		Moyenne pondérée du CCEC*		Exposition (après CCEC et ARC)	
1 Moins de 40 %	\$	25,300	\$	17,168	12%	\$	31,254	
2 De 40 à 70 %		5,509		363	31%		1,677	
3 De 75 à 80 %		2,136		3,395	11%		2,525	
4 85%					-			
5 De 90 à 100 %		1,665		992	10%		1,751	
6 De 105 à 130 %		39		2	10%		40	
7 150%		3		0	10%		3	
8 250%		108			-		108	
9 400%					-			
10 1250%					-			
11 Expositions totales	\$	34,759	\$	21,921	12%	\$	37,357	

* La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des CCEC).

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T1 2026 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
2 Organismes publics	8,267	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,267
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	2,487	-	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	724	3,259
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	2,479	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	724	3,215
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	60	-	-	-	-	-	90	-	-	-	-	696	-	-	-	-	846
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101	-	101
8 Commerce de détail	-	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,426	-	177	-	-	-	-	2,646
9 Immobilier	-	-	4,952	3,359	4,507	6,451	48	145	456	28	156	8	132	-	36	-	-	57	20,337
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,952	3,359	4,410	6,370	48	-	123	-	4	-	-	-	-	-	-	57	19,323
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	98	81	-	145	333	1	-	0	-	-	-	-	-	-	658
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	-	8	-	-	-	-	-	-	34
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152	-	132	-	36	-	-	-	321
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	3	-	-	30
13 Autres éléments d'actif	80	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	584	-	-	2	-	690
14 Total	8,366	43	7,524	3,359	4,555	6,451	48	145	546	28	156	2,434	132	1,485	36	3	102	781	36,195

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T1 2026 Pondération des risques	a		b		c		d	
	Exposition au bilan		Exposition hors bilan (avant CCEC)		Moyenne pondérée du CCEC*		Exposition (après CCEC et ARC)	
1 Moins de 40 %	\$	24,642	\$	16,567	12%		\$	30,297
2 De 40 à 70 %		5,170		527	34%			1,704
3 De 75 à 80 %		2,059		3,248	12%			
4 85%					-			
5 De 90 à 100 %		1,539		901	10%		2,434	1,617
6 De 105 à 130 %		36			10%			36
7 150%		3		0	6%			3
8 250%		102			-			102
9 400%					-			
10 1250%					-			
11 Expositions totales	\$	33,551	\$	21,244	12%		\$	36,195

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T4 2025 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
2 Organismes publics	8,202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,202
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	3,198	-	47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	708	3,954
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	3,191	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	708	3,911
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	54	-	-	-	-	-	102	-	-	-	-	673	-	-	-	-	829
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95	-	95
8 Commerce de détail	-	44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,303	-	161	-	-	-	-	2,508
9 Immobilier	-	-	4,896	3,278	4,368	6,193	18	142	371	27	162	11	144	-	45	-	-	57	19,712
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,896	3,278	4,272	6,111	18	-	47	-	5	-	-	-	-	-	-	57	18,684
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	96	82	-	142	324	2	-	0	-	-	-	-	-	-	646
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	11	-	-	-	-	-	-	36
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	157	-	144	-	45	-	-	-	346
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	-	2	-	-	32
13 Autres éléments d'actif	82	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	565	-	-	2	-	660
14 Total	8,314	44	8,159	3,278	4,415	6,193	18	142	473	27	162	2,314	144	1,429	45	2	97	765	36,022

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T4 2025 Pondération des risques	a	b	c	d
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1 Moins de 40 %	\$ 24,957	\$ 15,871	11%	\$ 30,403
2 De 40 à 70 %	5,130	249	27%	1,586
3 De 75 à 80 %	1,967	3,000	12%	2,314
4 85%	-	-	-	-
5 De 90 à 100 %	1,493	874	11%	1,574
6 De 105 à 130 %	45	1	10%	45
7 150%	2	0	10%	2
8 250%	97	-	-	97
9 400%	-	-	-	-
10 1250%	-	-	-	-
11 Expositions totales	\$ 33,692	\$ 19,996	12%	\$ 36,022

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T3 2025 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
2 Organismes publics	8,101	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,101
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	2,604	-	49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	688	3,341
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	2,597	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	688	3,298
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	51	-	-	-	-	-	98	-	-	-	-	571	-	-	-	-	720
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92	-	92
8 Commerce de détail	-	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,206	-	134	-	-	-	-	2,384
9 Immobilier	-	-	4,830	3,174	4,228	6,078	23	140	402	20	178	12	140	-	32	-	-	56	19,314
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,830	3,174	4,138	5,996	23	-	85	-	10	-	-	-	-	-	-	56	18,313
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	90	82	-	140	317	1	-	0	-	-	-	-	-	-	631
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	19	-	11	-	-	-	-	-	-	-	30
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168	-	140	-	32	-	-	-	340
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	-	4	-	-	37
13 Autres éléments d'actif	85	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	546	-	-	2	-	644
14 Total	8,205	43	7,495	3,174	4,277	6,078	23	140	500	20	178	2,218	140	1,286	32	4	94	744	34,652

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T3 2025 Pondération des risques	a	b	c	d
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1 Moins de 40 %	\$ 23,943	\$ 15,686	12%	\$ 29,272
2 De 40 à 70 %	4,961	362	31%	1,606
3 De 75 à 80 %	1,895	2,744	12%	2,218
4 85%	-	-	-	-
5 De 90 à 100 %	1,362	707	10%	1,425
6 De 105 à 130 %	32	-	10%	32
7 150%	4	-	10%	4
8 250%	94	-	-	94
9 400%	-	-	-	-
10 1250%	-	-	-	-
11 Expositions totales	\$ 32,291	\$ 19,502	12%	\$ 34,652

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques

T2 2025 Catégories d'actif	Pondération des risques																		Montant de l'exposition totale au risque de crédit (après CCEC et ARC)
	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	90%	100%	110%	150%	250%	Autre	
1 Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
2 Organismes publics	7,792	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,792
3 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banques	-	-	2,275	-	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	647	2,967
Dont : maisons de courtage et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	2,268	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	647	2,927
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Sociétés	-	-	43	-	-	-	-	-	103	-	-	-	-	528	-	-	-	-	674
Dont : maisons de courage et autres institutions financières assimilées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : prêts spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Créances subordonnées, capitaux propres et autres capitaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85	-	85
8 Commerce de détail	-	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,183	-	119	-	-	-	-	2,345
9 Immobilier	-	-	4,714	3,089	4,107	5,837	30	139	398	22	174	14	134	-	30	-	-	55	18,742
Dont : immobilier résidentiel général	-	-	4,714	3,089	4,019	5,763	30	-	87	-	8	-	-	-	-	-	-	55	17,766
Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	-	-	-	-	88	74	-	139	311	1	-	0	-	-	-	-	-	-	612
Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : immobilier commercial général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	13	-	-	-	-	-	-	34
Dont : immobilier commercial productif de revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166	-	134	-	30	-	-	-	330
Dont : acquisition de terrains, élaboration et construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33	-	11	-	-	44
13 Autres éléments d'actif	90	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	620	-	-	3	-	723
14 Total	7,902	42	7,043	3,089	4,152	5,837	30	139	501	22	174	2,197	134	1,300	30	11	88	702	33,392

CR5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actif et par coefficient de pondération des risques (suite)

T2 2025 Pondération des risques	a	b	c	d
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan (avant CCEC)	Moyenne pondérée du CCEC*	Exposition (après CCEC et ARC)
1 Moins de 40 %	\$ 22,986	\$ 15,399	12%	\$ 28,065
2 De 40 à 70 %	4,668	373	31%	1,566
3 De 75 à 80 %	1,900	2,501	12%	2,197
4 85%	-	-	-	-
5 De 90 à 100 %	1,382	591	10%	1,435
6 De 105 à 130 %	30	2	10%	30
7 150%	11	0	10%	11
8 250%	88	-	-	88
9 400%	-	-	-	-
10 1250%	-	-	-	-
11 Expositions totales	\$ 31,066	\$ 18,866	12%	\$ 33,392

Risque de crédit de contrepartie

CCRA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie

La Banque ne permet le recours aux instruments dérivés qu'à des fins de couverture. Ces stratégies sont régies par la norme de placement de la Banque, approuvée par le comité de l'appariement de l'actif et du passif. Pour atténuer les risques uniques liés à l'utilisation de ces instruments, la Banque a mis en place des politiques et des processus de gestion des risques particuliers, des types autorisés d'instruments dérivés et des contrôles rigoureux concernant l'utilisation de ces instruments. Les opérations de gré à gré exposent la Banque au risque de crédit de contrepartie. La Banque prend activement des mesures pour atténuer et minimiser ces expositions, notamment les suivantes :

- La Banque ne conclut des opérations qu'avec des contreparties approuvées et bien notées;
- Tous les instruments dérivés sont régis par un accord de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et une annexe de soutien au crédit, ce qui atténue le risque de crédit de contrepartie par la compensation et l'octroi bilatéral de sûretés conformément aux exigences en matière de marge initiale et de marge de variation;

Un abaissement de la note de la Banque Manuvie n'aurait aucune incidence importante sur les sûretés fournies par la Banque à une contrepartie. La décote appliquée aux sûretés fournies est fondée sur la note de la sûreté sous-jacente.

CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) par approche

(en milliers de dollars)		Coût de remplacement	Exposition potentielle future	EPA effective	Alpha utilisé pour le calcul de l'EMD réglementaire	EMD après ARC	APR
T2 2026							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ 293	\$ -	1.4	\$ 411	\$ 82
6	Total						\$ 82
T4 2025							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ 821	\$ 694	\$ -	1.4	\$ 2,121	\$ 424
6	Total						\$ 424
T3 2025							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ 366	\$ 722	\$ -	1.4	\$ 1,523	\$ 305
6	Total						\$ 305
T2 2025							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ -	\$ 527	\$ -	1.4	\$ 737	\$ 147
6	Total						\$ 147
T1 2025							
1	SA-CCR (pour les dérivés)	\$ 583	\$ 916	\$ -	1.4	\$ 2,099	\$ 420
6	Total						\$ 420

CCR3 – Approche standard de l'exposition au CCR par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

Portefeuille réglementaire (en milliers de dollars)	Pondération des risques	
	20%	Exposition totale au risque de crédit
T2 2026		
Banques	\$ 411	\$ 411
Total	\$ 411	\$ 411
T1 2026		
Banques	2,121	\$ 2,121
Total	\$ 2,121	\$ 2,121
T4 2025		
Banques	1,523	\$ 1,523
Total	\$ 1,523	\$ 1,523
T3 2025		
Banques	737	\$ 737
Total	\$ 737	\$ 737
T4 2025		
Banques	2,099	\$ 2,099
Total	\$ 2,099	\$ 2,099

CCR5 Nature des sûretés pour l'exposition au RCC

(en milliers de dollars)	Sûretés utilisées dans les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans les CTT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés déposées		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés déposées
	Avec ségrégation	Sans ségrégation	Avec ségrégation	Sans ségrégation		
T2 2026						
Dettes publique nationale	\$ 6,995	\$ 1,730	\$ 6,320	\$ 426	\$ -	\$ -
Autres dettes souveraines	3,424	-	-	-	-	-
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	375	-	-	-	-	-
Total	\$ 10,794	\$ 1,730	\$ 6,320	\$ 426	\$ -	\$ -
T1 2026						
Dettes publique nationale	\$ 1,274	\$ 342	\$ 4,281	\$ 1,233	\$ -	\$ -
Autres dettes souveraines	409	-	-	-	-	-
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	1	-	-	-	-	-
Total	\$ 1,684	\$ 342	\$ 4,281	\$ 1,233	\$ -	\$ -
T4 2025						
Dettes publique nationale	\$ -	\$ -	\$ 6,029	\$ 421	\$ -	\$ -
Autres dettes souveraines	227	-	-	-	-	-
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	2,003	-	-	-	-	-
Total	\$ 2,230	\$ -	\$ 6,029	\$ 421	\$ -	\$ -
T3 2025						
Dettes publique nationale	\$ 2,277	\$ 779	\$ 6,006	\$ -	\$ -	\$ -
Autres dettes souveraines	860	-	-	-	-	-
Dettes des agences gouvernementales	-	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-	-
Total	\$ 3,267	\$ 779	\$ 6,006	\$ -	\$ -	\$ -
T2 2025						
Dettes publique nationale	20	773	2,966	435	-	-
Autres dettes souveraines	1	-	-	-	-	-
Dettes des agences gouvernementales	2	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	2,001	-	-	-	-	-
Total	2,024	773	2,966	435	-	-

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui découle de la volatilité des cours, des fluctuations des taux d'intérêt et des variations défavorables des taux de change. La volatilité des cours du marché est liée à la variation du cours des titres de sociétés ouvertes et aux effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts.

Structure de gouvernance

Le comité des risques du conseil d'administration examine et approuve chaque année les politiques de gestion des fonds propres et de gestion du risque des risques de marché et d'illiquidité. Le conseil d'administration a délégué la responsabilité de la gestion stratégique des risques de marché, de taux d'intérêt et d'illiquidité au comité de l'appariement de l'actif et du passif. La stratégie de gestion des risques du comité de l'appariement de l'actif et du passif traite le risque de taux d'intérêt entre les rendements des actifs et les passifs correspondants et vise à maintenir les pertes potentielles découlant de ces risques dans des limites acceptables. Les positions de placement réelles et les expositions aux risques sont surveillées afin de garantir le respect des lignes directrices de la politique et des limites fixées. Les positions sont communiquées au comité de l'appariement de l'actif et du passif tous les mois et au comité de l'appariement de l'actif et du passif mondial de la SFM tous les trimestres. La Banque investit dans des actions ordinaires dans les limites fixées par la norme d'investissement.

Titres

Les titres de créance sont des instruments financiers classés et évalués à leur juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE »), car les modalités contractuelles s'appliquant aux actifs financiers donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement du remboursement de capital et d'intérêts (« URCl »), et ces actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par l'entremise de la perception de flux de trésorerie contractuels et de la vente de tels actifs. Les titres de créance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur des titres de créance évalués à leur JVAERE sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, à l'exception des gains ou des pertes non réalisés attribuables à la conversion de devises, qui sont inclus dans le résultat. Lorsque des titres de créances évalués à leur JVAERE sont vendus, les gains ou pertes non réalisés sont sortis du cumul des autres éléments du résultat étendu et inscrits dans les états consolidés des revenus. Au 30 juin 2026, les gains non réalisés avant impôt comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE) lié aux titres de créance évalués à leur juste valeur par l'entremise des autres éléments du résultat étendu (JVAERE) totalisaient 1 million de dollars (gains non réalisés de 2 millions de dollars au 31 décembre 2025). Les gains réalisés cumulatifs découlant de la vente de titres de créance évalués à leur JVAERE étaient de zéro pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026 (zéro pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2025).

Les titres de créance évalués à leur JVAERE sont assujettis aux exigences relatives à la dépréciation des actifs financiers énoncées dans la norme IFRS 9. La provision pour pertes sur créances attendues (« PCA ») est fondée sur les pertes sur créances qui devraient survenir durant la vie de l'actif. La Banque comptabilise une provision pour pertes d'un montant égal à la PCA sur 12 mois pour les instruments financiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création, et à la PCA à vie après une augmentation significative du risque de crédit. La Banque détermine, à chaque date de déclaration, si le risque de crédit a augmenté de façon importante en comparant le risque de défaut de paiement à la date de déclaration au risque de défaut de paiement à la date de comptabilisation initiale. Les PCA pour les instruments de créance évalués à leur JVAERE ne réduisent pas la valeur comptable de ces actifs financiers dans les états consolidés de la situation financière, qui continue de correspondre à leur juste valeur. Au lieu de cela, un montant égal à la provision est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu à titre de dépréciation cumulée, avec une charge correspondante au profit ou à la perte. La perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu est recyclée en profit ou perte à la suite de la décomptabilisation des actifs. Aucune PCA n'a été comptabilisée au 30 juin 2026 (zéro

au 31 décembre 2025).

Pour les placements en titres de créance, Manuvie recourt, pour la gestion du risque de marché, aux notes des institutions externes de notation du risque et, s'il n'y en a pas, à ses notes de crédit internes. Lorsque plusieurs agences de notation approuvées attribuent des notes à une émission donnée, l'ordre de priorité des agences est le suivant : Standard & Poor's (« S&P »), Moody's Investors Service, DBRS et Fitch Ratings Services; la Banque utilise en dernier lieu la notation interne du risque de la société mère.

Les titres de participation sont classés et évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »), car ces instruments contiennent des flux de trésorerie contractuels qui ne satisfont pas au critère d'URCI (le dividende est établi de manière discrétionnaire et le gain en capital n'est pas prévu au contrat). Au 30 juin 2026, la Banque détenait 106 millions de dollars de titres de participation négociés en bourse évalués selon leur JVBRN (95 millions de dollars au 31 décembre 2025). Les titres de participation sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts d'opération qui leur sont directement attribuables, et ultérieurement présentés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur établie en fonction des cours acheteurs publiés. Les variations de la juste valeur et les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les revenus autres que les intérêts dans l'état consolidé des revenus, sous la forme de gains nets (pertes nettes) sur les titres. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts. Les gains réalisés nets découlant de la vente de titres de participation évalués à leur JVBRN pour le trimestre clos le 30 juin 2026 s'élevaient à 4 millions de dollars (pertes de 0,25 million de dollars au 30 juin 2025) et les gains réalisés nets pour le semestre clos le 30 juin 2026 s'élevaient à 5 millions de dollars (1 million pour le semestre clos le 30 juin 2025). Les gains non réalisés nets comptabilisés en tant que profit ou perte pour le trimestre terminé le 30 juin 2026 se sont chiffrés à 1 million de dollars (gains de 2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2025) et à 5 millions de dollars pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026 (gains non réalisés nets de 2 millions de dollars pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025).

Risque opérationnel

ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques

Le risque opérationnel est le risque de pertes attribuables à une inadéquation ou à une défaillance des processus internes, à des pannes de systèmes, à des défaillances humaines ou à des facteurs externes.

Principaux facteurs de risque

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités commerciales de la BMC. Il comprend un vaste éventail de risques, dont les risques liés à la non-conformité à la réglementation, aux litiges, aux défaillances technologiques, à l'interruption des activités, à la violation de la sécurité et de la confidentialité des renseignements, à la gestion inefficace des ressources humaines, aux erreurs de traitement, aux erreurs de modélisation, à l'intégration inefficace des affaires, au vol et à la fraude, et aux dommages matériels. Ces risques peuvent consister en des pertes financières, des sanctions réglementaires, une perte de position concurrentielle ou un dommage à la réputation. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante de toutes les pratiques que la Banque applique pour gérer d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. S'il n'est pas géré efficacement, le risque opérationnel peut nuire à la capacité de gérer ces risques clés.

Stratégie de gestion des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par le biais de politiques approuvées et de normes, procédures, limites de contrôle et pouvoirs délégués associés approuvés par la direction, qui reflètent la propension à prendre des risques et la tolérance au risque de la Banque.

La politique de gestion des risques opérationnels et le cadre de gestion des risques opérationnels et de la résilience de la BMC énoncent la structure de gouvernance, la propension à prendre des risques et les limites de risque, et jettent les bases des mesures d'atténuation du risque opérationnel et de la résilience. La Banque renforce ces bases par l'établissement de systèmes et de contrôles internes appropriés, et le déploiement des efforts nécessaires pour retenir des employés compétents et adéquatement formés à l'échelle de l'entreprise. Elle établit des programmes de gestion des risques dans les différentes unités administratives pour tenir compte de risques opérationnels particuliers pouvant avoir une incidence importante sur la capacité de faire des affaires ou nuire à la réputation de la BMC, de la SDFM, de la Fiducie Platinum II et de la Fiducie Platinum III. Pour assurer une surveillance efficace des risques au sein de l'entreprise, la Banque a mis en place une structure de gouvernance des risques qui comprend des comités de la haute direction et des comités de gestion des risques qui rendent compte ultimement au conseil d'administration. Le conseil d'administration et son comité de gestion des risques sont chargés de surveiller la gestion par la Banque de ses principaux risques. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration et le chef de la direction de la Banque délèguent la surveillance des activités de prise de risques et des pratiques de gestion des risques au chef de la gestion des risques.

Le comité directeur de gestion du risque de la Banque appuie le chef de la gestion des risques dans la surveillance des activités de prise de risques et de gestion des risques. Ce comité est chargé de la supervision de la gestion de toutes les expositions aux risques en fonction des politiques et limites approuvées ainsi que des stratégies de gestion des risques. Il est par ailleurs responsable de la supervision générale du cadre de gestion des risques couvrant la propension à prendre des risques, les responsabilités relatives à la gestion des risques, le repérage, la mesure, l'évaluation et le suivi des risques, la production de rapports les concernant, ainsi que le contrôle et l'atténuation des risques. Les directeurs généraux des unités administratives sont responsables de la gestion quotidienne des risques opérationnels inhérents à leurs activités.

Les unités administratives et fonctionnelles procèdent à des autoévaluations du contrôle des risques pour cerner, documenter et évaluer les risques opérationnels inhérents et l'efficacité des contrôles internes.

Le chef de la gestion des risques et l'équipe Surveillance des risques de la Banque exercent un contrôle indépendant des activités de prise de risques et d'atténuation de risques dans toute l'entreprise. Ils surveillent les indicateurs clés des risques et signalent rapidement tous nouveaux problèmes en matière de contrôle. Ils surveillent les indicateurs clés des risques et signalent rapidement tous nouveaux problèmes en matière de contrôle. Les directeurs d'unités administratives modifient de façon proactive les procédures lorsque des problèmes de contrôle émergents sont détectés.

La Banque surveille le risque d'entreprise et en rend compte régulièrement. Le comité directeur de gestion du risque de la Banque et le comité de gestion des risques de son conseil d'administration reçoivent des rapports trimestriels qui font état de tout dépassement du seuil de tolérance au risque de la Banque ou de tout écart par rapport à sa propension à prendre des risques, décrivent les pertes importantes et les événements récents notables en matière de risque et signalent tout risque en évolution ou tout incident externe pertinent susceptible d'avoir une incidence sur le respect par la Banque de sa politique de gestion des risques et sur ses fonds propres au titre du risque.

Un processus a été établi pour le repérage et l'évaluation des risques majeurs et évolutifs. La Banque tient un portrait évolutif des risques opérationnels et des contrôles, dont l'exposition aux risques et l'efficacité des contrôles sont évaluées périodiquement. Ce processus permet à la Banque de suivre les plans d'action de la direction mis en œuvre pour atténuer les risques ou combler les lacunes en matière de contrôle. En outre, la Banque dispose de procédures claires régissant quand et comment les événements et les problèmes liés aux risques sont portés à l'attention de la haute direction et au comité directeur de gestion du risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également des évaluations des risques et des fonds propres afin d'appréhender de manière appropriée les principaux risques dans le cadre de la mesure et de la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le BSIF exige de la Banque qu'elle détienne des fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel. Le calcul des fonds propres requis pour couvrir le risque opérationnel est inclus dans le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque, qui prend en compte à la fois les fonds propres réglementaires au titre du premier pilier et les fonds propres au titre du deuxième pilier en fonction du profil de risque de l'entité, de sa stratégie, de ses plans d'affaires, ainsi que de la complexité et de l'éventail de ses activités.

IRRBB – Objectifs, politiques et informations quantitatives en matière de gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme l'incidence potentielle des fluctuations défavorables du marché sur le revenu net d'intérêt de la Banque et sur la valeur économique de ses fonds propres. La Banque mesure ce risque en projetant les flux de trésorerie de l'actif et du passif selon divers scénarios de taux d'intérêt. La Banque prend en considération les remboursements anticipés de prêts, les engagements pour des prêts et le comportement des dépôts sans échéance dans son calcul des paramètres de risque. La Banque applique des ondes de choc de taux d'intérêt prescrits et internes pour évaluer le risque de taux d'intérêt, et communique les résultats chaque mois au comité de l'appariement de l'actif et du passif, pour voir à ce que le risque soit géré conformément à la propension à prendre des risques qu'elle a établie. Les principales hypothèses tirées du modèle de taux d'intérêt sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'elles demeurent raisonnables et appropriées.

La Banque utilise des instruments dérivés, le cas échéant, pour gérer l'actif et le passif ainsi que le risque de taux d'intérêt dans les limites de tolérance souhaitées.

Le tableau suivant présente la sensibilité à une onde de choc parallèle soudaine et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt de la BMC, mesuré sur un horizon de 12 mois, et sur la valeur économique de ses fonds propres. Le résultat réel de la sensibilité peut varier en fonction de plusieurs facteurs, y compris des changements dans les positions actuelles et les mesures de gestion.

Risque de taux d'intérêt ^(1, 2)

	T2 2026		T1 2026		T4 2025	
	NII risk	EVE	NII risk	EVE	NII risk	EVE
Augmentation du taux de 100 points de base	\$ 26	\$ 11	\$ 25	\$ 3	\$ 13	\$ (13)
Baisse du taux de 100 points de base	(26)	(12)	(25)	(2)	(13)	14

	T3 2025		T2 2025	
	NII risk	EVE	NII risk	EVE
Augmentation du taux de 100 points de base	\$ 14	\$ (4)	\$ 10	\$ (5)
Baisse du taux de 100 points de base	(14)	4	(10)	5

⁽¹⁾ Un mouvement parallèle immédiat et soutenu de 100 points de base des taux d'intérêt, avec un plancher à zéro.

⁽²⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt suppose que la Banque aligne tous les taux administrés des prêts et des dépôts directement sur les taux du marché. La Banque peut atténuer les répercussions des marges au moyen de ses taux administrés.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-6 – Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque de ne pas disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes de liquidités ou aux appels de sûretés, qu'ils aient été prévus ou non.

Au moins une fois par année, le conseil d'administration examine et approuve la politique de gestion des liquidités et des risques de marché, et examine le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité, ce qui fait en sorte que la Banque dispose de l'infrastructure et des fonctions de contrôle nécessaires pour respecter ses obligations prévues et imprévues en matière de liquidités. Les limites de risque sont approuvées par le conseil d'administration et définissent le niveau de risque maximum que la Banque est prête à assumer en ce qui concerne les risques d'illiquidité. Le plan d'intervention d'urgence en cas d'illiquidité présente différentes situations de liquidité. Il prévoit des procédures, des plans d'action et des exigences en matière de communication pour chaque scénario et définit les rôles et responsabilités de chacun.

Des simulations de crises de liquidités sont effectuées chaque mois afin de surveiller et de déterminer les sources de pression potentielles sur les liquidités et de s'assurer que les expositions actuelles demeurent conformes au niveau de tolérance au risque et aux limites du risque d'illiquidité établis par la Banque. En plus des paramètres internes de la Banque, elle doit également se conformer à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, qui englobe les flux de trésorerie nets cumulatifs nets et le ratio de liquidité à court terme. Les principales hypothèses tirées des simulations de crises internes sont examinées et approuvées chaque année par le comité de l'appariement de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'elles demeurent raisonnables et appropriées.

Les actifs liquides comprennent les actifs non grevés négociables qui peuvent être donnés en nantissement d'emprunts et que l'on peut convertir en liquidités à temps pour respecter les exigences en matière de liquidités. Au 30 juin 2026, les actifs liquides et non grevés de la Banque s'élevaient à 5,0 milliards de dollars (14% de l'actif total), contre 6,3 milliards de dollars (19% de l'actif total) au 31 décembre 2025.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2026, la Banque a atteint les minimums réglementaires pour le ratio de liquidité à court terme et le flux de trésorerie net cumulatif.

En tant que banque sous réglementation fédérale et membre de Paiements Canada, la Banque Manuvie a également accès au mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour de la Banque du Canada.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'illiquidité de la Banque, le comité de gestion des risques du conseil d'administration l'aidant à s'acquitter de cette responsabilité. Les responsabilités en matière de gestion du risque d'illiquidité sont déléguées au chef des finances et trésorier. Le chef de la gestion des risques est responsable de la surveillance indépendante des activités de prise de risques ayant trait à la liquidité et des mesures d'atténuation de ceux-ci. Le comité de l'appariement de l'actif et du passif est responsable de la gestion et du suivi du risque d'illiquidité.

Financement

La Banque a élaboré et continue d'élaborer des stratégies visant à diversifier les sources de financement en termes de produits et de canaux de financement, en tenant compte du degré de dépendance à l'égard des différentes sources de financement. La diversification des sources de financement est continuellement surveillée et communiquée au comité de l'appariement de l'actif et du passif et au conseil d'administration. La capacité de la Banque à titriser des prêts hypothécaires résidentiels de grande qualité lui a procuré une indispensable source de financement diversifié et de liquidités éventuelles. La titrisation d'actifs permet à la Banque d'obtenir du financement à long terme à des taux d'intérêt avantageux.

Titrisation

La Banque agit comme promoteur, initiateur et fournisseur de services de rehaussement de crédit pour ses programmes de titrisation. Les prêts hypothécaires achetés par la Banque auprès de tiers et titrisés dans le cadre du programme des TH LNH continuent d'être remboursés par le fournisseur de services hypothécaires tiers. En outre, la Banque investit dans des titres à court et à long terme de première qualité adossés à des créances. Les sections qui suivent fournissent un aperçu des programmes de titrisation de la Banque.

Programmes de titrisation de Manuvie Un

La BMC a créé deux fiducies, à savoir la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II (« Fiducie Platinum II ») et la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum III (« Fiducie Platinum III »), afin de titriser des comptes Manuvie Un non assurés de grande qualité. Ces programmes de titrisation diversifient les capacités de financement de la BMC en lui fournissant une source de fonds supplémentaire. La disponibilité de canaux de financement multiples augmente la capacité de la BMC à obtenir des fonds à faible coût et lui fournit des liquidités accrues. Les critères d'admissibilité sont définis dans la documentation du programme. La BMC constitue un portefeuille de ces comptes et vend une coparticipation indivise dans les créances du portefeuille au programmes en échange d'une somme d'argent. Le programme finance l'achat de la coparticipation par l'émission de billets à terme. Les comptes Manuvie Un sous-tendant les billets sont isolés juridiquement des actifs de la BMC, et les flux de trésorerie générés par le portefeuille sont utilisés pour verser les intérêts et rembourser le capital sur les billets à terme. La participation continue de la BMC consiste notamment à fournir des services de gestion du portefeuille de comptes Manuvie Un et à assumer un rôle administratif pour le programme. La BMC accorde également des prêts au programme pour payer les coûts d'opération initiaux. Ces prêts sont subordonnés à tous les billets émis par ces deux fiducies.

La BMC fournit des rehaussements de crédit aux fiducies sous forme du montant d'un portefeuille d'actifs se trouvant en sus des billets émis, d'un rehaussement de crédit du droit de propriété et de l'écart excédentaire consistant en excédents de trésorerie qui ne sont attribués à la BMC qu'après avoir honoré les obligations périodiques des fiducies. Au 30 juin 2026, des comptes de liquidités ont été financés à hauteur de 5 millions de dollars (9 millions de dollars au 31 décembre 2025) pour le programme Platinum de la Banque Manuvie (Fiducie Platinum II/Fiducie Platinum III). Les comptes de liquidités sont financés selon les critères définis dans les ententes relatives aux séries.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, aucun nouveau billet n'a été émis en vertu des modalités de la Fiducie Platinum II (des billets totalisant 250 millions de dollars ont été émis pour le semestre clos le 30 juin 2025) et des billets d'une valeur de 350 millions de dollars ont été émis en vertu des modalités de la Fiducie Platinum III (zéro pour le semestre clos le 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, des billets à terme émis en vertu des modalités des Fiducie Platinum II et Fiducie Platinum III, d'une valeur de 3 850 millions de dollars (3 500 millions de dollars au 31 décembre 2025), sont encore en circulation.

Programme de titrisation des THLNH

La BMC titrise des prêts hypothécaires résidentiels amortissables assurés qui ont été consentis au Canada dans le cadre du programme des TH LNH, et ces titres détenus sont inscrits dans les états consolidés de la situation financière ou la BMC les vend à des investisseurs tiers. La BMC s'attend à continuer d'émettre des TH LNH dans des volumes qui correspondent à la croissance de son actif en matière de prêts hypothécaires assurés, sous réserve des cautionnements de nouveaux TH LNH du marché accordés par la SCHL.

Programme de titrisation des OHC

Le programme des OHC représente l'option de financement la moins chère pour les produits hypothécaires amortissables assurés de la Banque. Les

émissions d'OHC s'appuient sur des portefeuilles de TH LNH et la structure de paiement comprend des paiements de coupons sur une base semestrielle et un paiement à l'échéance. Lors de l'émission d'une OHC, un passif d'emprunt garanti est comptabilisé et les prêts hypothécaires résidentiels connexes auxquels cette obligation est adossée demeurent inscrits dans les états consolidés de la situation financière de la Banque.

Comptabilisation de la titrisation

Les programmes de titrisation internes de Manuvie Un de la Banque ne répondent pas aux exigences de décomptabilisation. Les comptes Manuvie Un titrisés continuent d'être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Banque étant donné qu'elle conserve le risque de remboursement anticipé et de taux d'intérêt associé à ces comptes, lequel représente la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs transférés. Ces opérations sont comptabilisées comme des opérations de financement garanties et la BMC continue à comptabiliser les comptes comme des actifs et à inscrire un passif sous forme d'emprunt garanti (c'est-à-dire d'effets à payer, ce qui est comptabilisé au coût amorti). La Banque comptabilise les revenus d'intérêts sur les actifs et la charge d'intérêts sur les effets à payer selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les opérations effectuées dans le cadre des programmes de titrisation internes de la Banque sont regroupées à la BMC.

Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés dans le cadre du programme des TACH LNH continuent aussi d'être comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la BMC étant donné qu'elle conserve les risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt. Ce n'est que lorsqu'un TACH LNH est vendu à la BMC ou sur le marché qu'un passif sera comptabilisé. Toutes les expositions à des opérations de titrisation sont prises en considération pour le portefeuille bancaire.

La Banque achète également des prêts hypothécaires résidentiels de la SCHL auprès d'initiateurs tiers (pour des immeubles à logements multiples), avec un risque de remboursement anticipé et de crédit négligeable. Ces prêts hypothécaires sont mis en commun dans le cadre du programme des TH LNH, puis vendus dans le cadre du programme des OHC. La structure de ces opérations répond à des critères précis et est admissible à la décomptabilisation du bilan, en plus d'engendrer un gain initial comptabilisé lors de la vente des prêts hypothécaires. La Banque conserve une participation résiduelle, qui est comptabilisée à titre de participation conservée au titre des opérations de titrisation dans les états consolidés de sa situation financière.

Traitement des fonds propres pour les expositions aux opérations de titrisation

Comme il est indiqué dans la section Gestion des fonds propres du présent document, la BMC utilise l'approche standard pour attribuer des pondérations de risque aux actifs, y compris les prêts hypothécaires consentis dans le cadre des programmes des TACH LNH, de la Fiducie Platinum II et de la Fiducie Platinum III qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation tel qu'expliqué ci-dessus, ainsi que les expositions à des opérations de titrisation découlant de placements à court et à long terme. La Banque cède des évaluations de crédit provenant d'organismes externes d'évaluation du crédit autorisés par le BSIF.

Résumé des actifs titrisés

Programme de titrisation	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
Titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un					
Prêts hypothécaires titrisés – Fiducie Platinum II & Fiducie Platinum III ⁽¹⁾	\$ 3,850	\$ 3,500	\$ 3,500	\$ 3,250	\$ 3,250
Liquidités soumises à restrictions ⁽²⁾	5	5	9	9	17
Total de la titrisation des prêts hypothécaires de Manuvie Un	\$ 3,855	\$ 3,505	\$ 3,509	\$ 3,259	\$ 3,267
Titrisation des TH LNH					
TH LNH non vendus	\$ 2,394	\$ 2,417	\$ 2,867	\$ 1,818	\$ 2,241
Liquidités soumises à restrictions ⁽²⁾	64	64	40	40	40
Total de la titrisation des TH LNH	\$ 2,458	\$ 2,481	\$ 2,907	\$ 1,858	\$ 2,281
Vendus au programme des OHC et sur le marché	4,316	4,076	3,357	3,778	3,305
Total	\$ 10,629	\$ 10,062	\$ 9,773	\$ 8,895	\$ 8,853

⁽¹⁾ Le solde des prêts hypothécaires titrisés pour la Fiducie Platinum II inclut des billets à terme de série 2016-1 de 750 millions de dollars, de série 2018-1 de 1 000 millions de dollars, de série 2020-1 de 1 500 millions de dollars, de série 2025-1 de 250 millions de dollars et de série 2026-1 de 350 millions de dollars, adossés à un portefeuille de comptes Manuvie Un non assurés. Le solde des prêts hypothécaires titrisés pour la Fiducie Platinum III inclut des billets à terme de série 2026-1 de 350 millions de dollars, adossés à un portefeuille de comptes Manuvie Un non assurés.

⁽²⁾ Les programmes de titrisation exigent des émetteurs qu'ils maintiennent des réserves de liquidité supplémentaires au compte de capital et d'intérêts de dépositaire pour couvrir les dépôts au titre de remboursement anticipé du capital.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2026, des prêts hypothécaires résidentiels (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur totale de 448 millions de dollars ont été titrisés, vendus et décomptabilisés des états financiers consolidés (290 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2025), et un gain de 2 millions de dollars sur la vente a été comptabilisé (1,5 million de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2025). Pour le semestre terminé le 30 juin 2026, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur de 801 millions de dollars (663 millions de dollars pour le semestre terminé le 30 juin 2025) ont été titrisés et vendus au programme des OHC ou sur le marché et décomptabilisés des états financiers consolidés, et un gain de 3 millions de dollars sur la vente a été comptabilisé (4 millions de dollars pour le semestre terminé le 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, des prêts hypothécaires résidentiels assurés (pour des immeubles à logements multiples) d'une valeur de 4 655 millions de dollars (3 948 millions de dollars au 31 décembre 2025) ont été décomptabilisés des états financiers consolidés, et des intérêts de 155 millions de dollars (141 millions de dollars au 31 décembre 2025) conservés sur des opérations de titrisation ont été inscrits à titre d'autres actifs.

Renseignements exigés en vertu de la ligne directrice B-20

Prêts hypothécaires résidentiels et Manuvie Un

La BMC a un portefeuille de prêts hypothécaires de grande qualité. Au 30 juin 2026, la BMC avait consenti des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur totale de 7,4 milliards de dollars composée d'une tranche de 6,8 milliards de dollars (92 %) en prêts assurés et d'une tranche de 0,6 milliard de dollars (8 %) en prêts non assurés. De plus, la valeur des prêts Manuvie Un de la Banque s'élevait à 21,0 milliards de dollars, dont une tranche de 2,5 milliards de dollars (12 %) composée de prêts assurés et une tranche de 18,5 milliards de dollars (88 %), de prêts non assurés. Au total et en date du 30 juin 2026, la BMC détenait des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts hypothécaires de Manuvie Un d'une valeur totale de 28,4 milliards de dollars, y compris des prêts assurés d'une valeur de 9,3 milliards de dollars (33 %). Tous les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de Manuvie Un ont été consentis au Canada.

Le tableau des prêts hypothécaires résidentiels et des portefeuilles de Manuvie Un présentés par région¹ et par type est compris dans les renseignements quantitatifs fournis ci-dessous.

¹ La région est déterminée selon l'adresse de la propriété hypothéquée.

B-20 – Prêts hypothécaires par province

	T2 2026				T1 2026				T4 2025			
	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾												
Alberta	\$ 1,638	\$ 91	\$ 1,729	23%	\$ 1,513	\$ 82	\$ 1,595	23%	\$ 1,462	\$ 104	\$ 1,566	23%
Provinces de l'Atlantique	589	41	630	8%	555	38	593	8%	537	43	580	8%
Colombie-Britannique	567	51	618	8%	520	52	572	8%	494	60	554	8%
Manitoba	250	16	266	4%	234	13	247	4%	231	16	247	4%
Ontario	1,538	209	1,747	24%	1,428	180	1,608	23%	1,368	198	1,566	23%
Québec	1,806	175	1,981	27%	1,770	181	1,951	28%	1,763	201	1,964	28%
Saskatchewan	428	20	448	6%	403	19	422	6%	393	25	418	6%
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	0%	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 6,816	\$ 603	\$ 7,419	100%	\$ 6,423	\$ 566	\$ 6,989	100%	\$ 6,248	\$ 648	\$ 6,896	100%
Manuvie Un												
Alberta	\$ 397	\$ 1,884	\$ 2,281	11%	\$ 489	\$ 1,708	\$ 2,197	11%	\$ 507	\$ 1,665	\$ 2,172	11%
Provinces de l'Atlantique	115	861	976	5%	147	808	955	5%	153	795	948	5%
Colombie-Britannique	290	2,946	3,236	15%	361	2,745	3,106	15%	374	2,662	3,036	15%
Manitoba	48	336	384	2%	63	309	372	2%	65	305	370	2%
Ontario	1,158	8,613	9,771	47%	775	8,717	9,492	47%	802	8,543	9,345	47%
Québec	347	3,475	3,822	18%	598	3,073	3,671	18%	621	2,940	3,561	18%
Saskatchewan	105	370	475	2%	121	342	463	2%	125	335	460	2%
Territoires du Nord-Ouest	-	2	2	0%	-	2	2	0%	-	2	2	0%
Total	\$ 2,460	\$ 18,487	\$ 20,947	100%	\$ 2,554	\$ 17,704	\$ 20,258	100%	\$ 2,647	\$ 17,247	\$ 19,894	100%

	T3 2025				T2 2025			
	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)	Assuré ⁽²⁾	Non assuré ⁽²⁾	Total	Total (%)
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾								
Alberta	\$ 1,418	\$ 92	\$ 1,510	23%	\$ 1,285	\$ 118	\$ 1,403	22%
Provinces de l'Atlantique	507	42	549	8%	457	40	497	8%
Colombie-Britannique	455	53	508	8%	403	62	465	7%
Manitoba	219	15	234	4%	202	17	219	4%
Ontario	1,301	174	1,475	22%	1,194	190	1,384	22%
Québec	1,740	201	1,941	29%	1,686	231	1,917	31%
Saskatchewan	380	23	403	6%	353	22	375	6%
Territoires du Nord-Ouest	-	1	1	0%	-	1	1	0%
Total	\$ 6,020	\$ 601	\$ 6,621	100%	\$ 5,580	\$ 681	\$ 6,261	100%
Manuvie Un								
Alberta	\$ 531	\$ 1,591	\$ 2,122	11%	\$ 541	\$ 1,542	\$ 2,083	11%
Provinces de l'Atlantique	160	763	923	5%	162	747	909	5%
Colombie-Britannique	385	2,585	2,970	15%	400	2,478	2,878	15%
Manitoba	68	294	362	2%	70	286	356	2%
Ontario	815	8,473	9,288	47%	863	8,137	9,000	47%
Québec	663	2,789	3,452	18%	667	2,654	3,321	18%
Saskatchewan	131	330	461	2%	135	326	461	2%
Territoires du Nord-Ouest	-	2	2	0%	-	2	2	0%
Total	\$ 2,753	\$ 16,827	\$ 19,580	100%	\$ 2,838	\$ 16,172	\$ 19,010	100%

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires résidentiels excluent les comptes ManuvieUn.

⁽²⁾ Les montants pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts hypothécaires de ManuvieUn sont présentés avant les provisions pour pertes sur créances attendues.

Ratio prêt/valeur moyen

Le ratio prêt/valeur correspond à la valeur des sûretés qui garantissent le prêt par rapport au solde de celui-ci. Le ratio prêt/valeur du portefeuille total de prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la BMC, y compris les marges de crédit hypothécaire, était de 55 % au 30 juin 2026 (54 % au 31 décembre 2025). Ce calcul est pondéré en fonction des soldes hypothécaires et rajusté selon la valeur des propriétés établie selon l'indice composé national des prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

La Banque vérifie régulièrement la qualité de crédit de son portefeuille et a mis en place un programme de gestion de compte proactive prévoyant la prise de mesures correctives avant que des prêts ne soient en souffrance. La Banque simule également des situations de crise pour évaluer les pertes que pourrait subir son portefeuille si une onde de choc frappait le marché immobilier. D'après ses tests, la Banque serait en mesure d'absorber les pertes sur créances découlant des situations de crise simulées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé du ratio prêt/valeur moyen pondéré par région¹ et par type pour les marges de crédit hypothécaire et les prêts hypothécaires non assurés nouvellement créés et acquis (y compris les refinancements menant à une augmentation des fonds ou des limites) durant la période courante.

¹ La région est déterminée selon l'adresse de la propriété hypothéquée.

B-20 – Ratios prêt/valeur moyens pour les prêts hypothécaires de Manuvie Un et les prêts hypothécaires non assurés émis au cours du trimestre

Ratio prêt/valeur moyen en %	T2 2026				T1 2026				T4 2025			
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾		
		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total
Alberta	75%	58%	12%	70%	73%	59%	12%	71%	75%	57%	13%	70%
Provinces de l'Atlantique	73%	56%	12%	68%	65%	56%	13%	69%	73%	56%	12%	68%
Colombie-Britannique	60%	56%	7%	63%	67%	56%	8%	64%	73%	54%	8%	62%
Manitoba	78%	58%	12%	70%	63%	60%	13%	73%	70%	60%	13%	73%
Ontario	68%	57%	9%	66%	67%	56%	8%	64%	67%	56%	8%	64%
Québec	59%	60%	11%	71%	68%	60%	10%	70%	69%	59%	11%	70%
Saskatchewan	77%	57%	12%	69%	77%	60%	14%	74%	76%	58%	14%	72%
Moyenne	70%	58%	10%	68%	70%	57%	9%	66%	72%	57%	10%	67%

Ratio prêt/valeur moyen en %	T3 2025				T2 2025			
	Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾			Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	Manuvie Un ⁽²⁾		
		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total		Renouvelable ⁽³⁾	Fixe ⁽³⁾	Total
Alberta	74%	59%	11%	70%	73%	56%	13%	69%
Provinces de l'Atlantique	72%	57%	10%	67%	72%	56%	11%	67%
Colombie-Britannique	70%	54%	7%	61%	71%	53%	5%	58%
Manitoba	76%	61%	12%	73%	75%	61%	12%	73%
Ontario	66%	55%	8%	63%	71%	55%	8%	63%
Québec	67%	59%	11%	70%	66%	59%	10%	69%
Saskatchewan	76%	60%	11%	71%	74%	60%	13%	73%
Moyenne	71%	56%	9%	65%	71%	56%	9%	65%

⁽¹⁾ Le ratio prêt/valeur est calculé en fonction du solde à payer et pondéré par le solde à payer de chaque prêt.

⁽²⁾ La même sûreté (propriété résidentielle) garantit à la fois la composante renouvelable et la composante fixe de la facilité de crédit Manuvie Un.

⁽³⁾ Le ratio prêt/valeur est établi d'après la limite autorisée de crédit renouvelable et le solde impayé de la composante fixe des comptes Manuvie Un, et est pondéré en fonction de la limite de crédit permise pour chaque compte. Pour la composante renouvelable des comptes Manuvie Un, le ratio prêt/valeur moyen fondé sur le solde à payer et pondéré en fonction du solde total à payer pour les comptes Manuvie Un est de 46% contre 58 % selon les limites autorisées pour le trimestre terminé le 30 juin 2026, et de 45 % contre 57 % selon les limites autorisées pour le trimestre terminé le 31 mars 2026.

Prêts hypothécaires résidentiels et portefeuilles de Manuvie Un (composante fixe¹) selon la période d'amortissement

Un résumé des prêts hypothécaires résidentiels de la BMC et des prêts hypothécaires de Manuvie Un (composante fixe) par période d'amortissement restante², conformément aux modalités de l'acte d'hypothèque, est présenté dans les tableaux ci-dessous.

B-20 – Prêts hypothécaires par période d'amortissement

	Prêts hypothécaires résidentiels				
	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
Moins de 20 ans	26%	26%	26%	26%	27%
De 20 à 25 ans	56%	59%	61%	62%	64%
De 25 à 30 ans	17%	14%	12%	10%	7%
30 ans et plus	1%	1%	1%	2%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

	Manuvie Un (fixe)				
	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
	30%	30%	30%	29%	29%
	36%	37%	38%	39%	40%
	32%	31%	30%	30%	29%
	2%	2%	2%	2%	2%
	100%	100%	100%	100%	100%

¹ La composante fixe représente la portion amortissable du compte Manuvie Un.

² La durée d'amortissement restante correspond à la différence entre la durée d'amortissement indiquée au contrat de prêt et le temps écoulé depuis la conclusion de celui-ci.

Glossaire

Dispositif de Bâle III

- Le premier pilier, Normes de fonds propres, expose les méthodes de calcul des fonds propres et définit des exigences minimales de fonds propres;
- Le deuxième pilier, Surveillance prudentielle, exige des banques qu'elles définissent en bonne et due forme un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres faisant l'objet d'une surveillance prudentielle;
- Le troisième pilier, Discipline de marché, complète les deux autres en établissant un ensemble d'exigences de communication financière pour permettre aux acteurs du marché de comprendre le profil de risque de la Banque et d'apprécier l'application des exigences du dispositif de Bâle III en matière de fonds propres.

Actifs pondérés en fonction du risque (« APR »)

Conformément au dispositif de Bâle III, le BSIF exige que les banques respectent des normes de fonds propres minimums axées sur le risque pour leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché lorsque d'importantes activités de négociation ont lieu. On calcule les actifs pondérés en fonction de chacun de ces types de risques, puis on en fait la somme pour déterminer le total des actifs pondérés en fonction du risque.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET1 »)

Comprennent principalement les actions ordinaires, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des ajustements réglementaires applicables.

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Comprennent les instruments de catégorie 1 émis qui ne satisfont pas aux critères relatifs aux fonds propres CET1 et qui ont contribué à l'excédent créé par l'émission d'instruments non compris dans les fonds propres CET1, ainsi que les instruments émis par des filiales consolidées non compris dans les fonds propres CET1, déduction faite des ajustements réglementaires applicables.

Fonds propres de catégorie 2

Comprennent les provisions pour pertes sur prêts et les créances subordonnées admissibles, déduction faite des ajustements réglementaires applicables.

Ratios de fonds propres

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres CET1, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction du risque. Outre les ratios des fonds propres CET1, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres, les institutions de dépôt canadiennes doivent s'assurer que leur ratio de levier atteigne le niveau minimum prescrit par le BSIF. Le total de l'actif exclut tous les éléments déduits des fonds propres.

Ratio d'endettement

Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 de la Banque par son exposition totale. L'exposition totale de la Banque est la somme des expositions suivantes:

a) expositions au bilan; b) expositions sur dérivés; c) expositions sur opérations de financement par titres; d) expositions hors bilan.

Ratio d'efficience

Ce ratio représente le montant total des dépenses engagées pour gagner un dollar de revenus et il exprime donc un rapport entre les dépenses et les revenus. Un faible ratio indique que la Banque a utilisé efficacement ses ressources.